



**RAPPORT FINANCIER
ET COMPTES**
pour l'exercice financier terminé
le 31 décembre 1952
et
**RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

ASSEMBLEE GENERALE
DOCUMENTS OFFICIELS: HUITIEME SESSION
SUPPLEMENT No 6 (A/2392)

NEW-YORK, 1953

NATIONS UNIES

RAPPORT FINANCIER ET COMPTES

pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952

et

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES



ASSEMBLEE GENERALE

DOCUMENTS OFFICIELS: HUITIEME SESSION

SUPPLEMENT No 6 (A/2392)

New-York, 1953

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
Lettre d'envoi	v
Rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952	3
Comptes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952	
Etat n° I — Etat des crédits budgétaires, des dépenses engagées et des crédits non utilisés de l'exercice 1952	16
Etat n° II — Etat des recettes, des dépenses engagées et de l'excédent budgétaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952	20
Etat n° III — Etat de l'actif et du passif au 31 décembre 1952	22
<i>Tableaux joints à l'état n° III:</i>	
A. Situation des contributions à recevoir des Etats Membres	24
B. Situation des crédits faisant l'objet d'un règlement différé, attribués aux Etats Membres au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations	25
C. Siège permanent: dépenses préliminaires et frais de construction	26
D. Situation des placements appartenant au Fonds de roulement	26
E. Avances aux institutions spécialisées et aux commissions préparatoires.....	27
F. Avances destinées à financer divers achats et services remboursables.....	27
G. Avances reçues des Etats Membres pour le Fonds de roulement	27
H. Fonds de dotation de la bibliothèque	29
I. Fonds de la Maison internationale de la presse	30
J. Programme élargi d'assistance technique	30
Etat n° IV — Programme élargi d'assistance technique: état des crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies au 31 décembre 1952	31
<i>Tableaux joints à l'état n° IV:</i>	
A. Dépenses engagées — Coût des projets	32
B. Dépenses engagées — Frais indirects d'exécution	34
C. Dépenses engagées — Dépenses d'administration centrale	34
Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale	37

Blank page



Page blanche

LETTRE D'ENVOI

Le 6 mai 1953

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de transmettre les états soumis par le Secrétaire général relativement à la situation financière de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952. Ces états ont été examinés et certifiés exacts.

Conformément à la résolution de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité des commissaires aux comptes portant sur l'exercice financier 1952.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

(Signé) Watson SELLAR

Au nom du Comité des commissaires aux comptes

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

RAPPORT FINANCIER

POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINE LE 31 DECEMBRE 1952

Blank page



Page blanche

RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE FINANCIER TERMINE LE 31 DECEMBRE 1952

1. J'ai l'honneur de présenter ci-joint mon rapport financier, accompagné des comptes apurés de l'exercice terminé le 31 décembre 1952 et du rapport des commissaires aux comptes.

Situation budgétaire

2. Les dépenses engagées au titre de l'exercice 1952 se sont élevées à 50.270.153 dollars, alors que le montant total des ouvertures de crédits était de 50.547.660 dollars. Les dépenses engagées ont été inférieures de 298.366 dollars aux recettes de l'exercice, c'est-à-dire aux contributions versées par les Etats Membres et aux recettes accessoires. Ce fait résulte de ce que les recettes accessoires ont été supérieures de 20.859 dollars aux prévisions sur la base desquelles les contributions avaient été fixées; d'autre part des économies d'un montant de 277.507 dollars ont été réalisées sur les ouvertures de crédits comme l'indique l'état I.

3. Le solde de l'excédent budgétaire au 31 décembre 1952 s'élevait à 1.313.853 dollars. Sur cette somme, 260.797 dollars ont été virés au Fonds de roulement en 1953 conformément aux dispositions de la résolution 676 (VII) adoptée le 21 décembre 1952 par l'Assemblée générale; 340.380 dollars ont été portés au crédit des Etats Membres au titre des contributions de 1953 et le solde, soit 712.676 dollars, pourra être porté au crédit des Etats Membres au titre des contributions de 1954. Ces deux dernières sommes s'analysent comme suit:

	<i>Dollars</i>
Somme portée au crédit des Etats Membres au titre des contributions de 1953:	
Economies réalisées en 1952 dans la liquidation des dépenses des exercices antérieurs	550.666
Solde excédentaire pour l'exercice 1951, après déduction de 260.797 dollars virés au Fonds de roulement	119.714
	670.380
<i>A déduire:</i> Ajustement des prévisions de recettes accessoires pour 1952.....	330.000
	340.380
Somme pouvant être portée au crédit des Etats Membres au titres des contributions de 1954:	
Economies réalisées sur les crédits ouverts en 1952.....	277.507
Economies réalisées en 1952 sur la liquidation des dépenses des exercices antérieurs, déduction faite d'une somme de 550.666 dollars imputée sur les contributions de 1953	84.310
Excédent des recettes accessoires pour 1952 par rapport aux prévisions ajustées...	350.859
	712.676

Recettes

4. Le montant porté en recettes au titre des contributions des Etats Membres pour 1952, soit 44.147.860 dollars, comprend 41.696.980 dollars, total des contributions afférentes à 1952 pour ce qui est des ouvertures de crédits initiales (après déduction des prévisions de recettes accessoires) et 2.450.880 dollars au titre des prévisions de dépenses supplémentaires, dont il est tenu compte dans les contributions de 1953. Le tableau A indique les données de base qui ont servi à déterminer le montant total des contributions pour 1952, ainsi que le détail de la contribution demandée à chaque Etat Membre.

5. Les recettes accessoires se sont élevées à 6.420.659 dollars, soit un excédent de 20.859 dollars par rapport aux prévisions initiales qui étaient de 6.399.800 dollars. Ces recettes se décomposent comme suit :

	<i>Montants approuvés (dollars)</i>	<i>Montants effectifs (dollars)</i>
Contributions du personnel	4.952.900	4.648.559
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	76.500	96.884
Vente de mobilier et de matériel usagés	66.500	73.624
Loyers (montants perçus pour l'utilisation de certains locaux)	268.500	283.638
Vente de publications	226.500	295.943
Remboursement au titre du personnel et services fournis aux institutions spécialisées et autres	224.300	212.604
Intérêts des placements et autres intérêts	130.575	152.383
Vente de timbres-poste des Nations Unies	300.000	421.350
Recettes provenant de la distribution de films	45.000	16.693
Contributions d'Etats non membres	11.025	95.063
Versement en règlement de la vente spéciale de mobilier, etc., de 1947	38.000	38.275
Autres recettes	60.000	85.643
	<u>6.399.800</u>	<u>6.420.659</u>

6. L'excédent des recettes par rapport aux prévisions, enregistré pour la majorité des rubriques, a plus que compensé la surestimation des contributions du personnel et les déficits moindres subis pour ce qui est du remboursement de services fournis à d'autres institutions et de la distribution de films. En ce qui concerne cette dernière rubrique, le déficit est dû à ce que les films produits en 1952 n'ont pu être mis en circulation avant la fin de l'année. Les excédents les plus importants ont été enregistrés au titre des rubriques suivantes : vente de publications (70.000 dollars), vente de timbres-poste des Nations Unies (121.000 dollars) et contributions d'Etats non membres (84.000 dollars). Ce dernier montant résulte de l'inscription en recettes, pour la première fois, des contributions des Etats non membres signataires d'instruments internationaux relatifs aux stupéfiants, conformément au paragraphe 6 de la résolution 582 (VI). Pour donner effet à ladite résolution, les contributions afférentes aux exercices 1950 et 1951 ont été créditées à l'exercice 1952.

Dépenses engagées

7. Les dépenses engagées en 1952 ont atteint 50.270.153 dollars (sur ce total, une somme de 3.569.997 dollars n'était pas soldée à la date du 31 décembre 1952), alors que les crédits ouverts par l'Assemblée générale s'élevaient au total à 50.547.660 dollars; les économies réalisées se montent donc à 277.507 dollars. L'état n° I donne la répartition de ce montant entre les divers chapitres.

Les ouvertures de crédits révisées aux termes de la résolution 662 (VII) de l'Assemblée générale, ont été ultérieurement modifiées par des virements opérés entre divers chapitres et représentant un montant total de 115.555 dollars. Ces virements, effectués avec l'assentiment du Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires, s'analysent comme suit :

<i>Chapitre</i>	<i>Diminution (dollars)</i>	<i>Augmentation (dollars)</i>
3b. Commissions économiques régionales	—	875
13. Département de l'information	10.000	—
15. Conférences et services généraux	—	45.330
18. Charges communes	69.680	—
19. Matériel	—	45.000
20. Bureau des Nations Unies à Genève	—	24.350
21. Centres d'information	35.000	—
23. Commission économique pour l'Amérique latine	875	—
	<u>115.555</u>	<u>115.555</u>

8. La récapitulation des dépenses engagées, classées par catégories générales de dépense, s'établit comme suit par rapport à l'exercice financier 1951 :

	1952		1951	
	Montant (dollars)	Pour- centage	Montant (dollars)	Pour- centage
Traitements, salaires et autres dépenses afférentes au personnel..	34.512.625	68,66	32.602.493	67,05
Frais de voyage et de transport	3.068.709	6,11	4.003.068	8,21
Travaux d'imprimerie	1.448.747	2,88	1.753.828	3,61
Location et entretien des locaux	2.148.468	4,27	1.923.930	3,96
Programmes techniques	1.609.400	3,20	1.307.491	2,69
Acquisition de biens d'équipement	2.649.466	5,27	1.649.470	3,40
Autres dépenses	4.205.622	8,36	4.791.563	9,85
Cour internationale de Justice	49.643.037	98,75	48.031.843	98,77
	627.116	1,25	596.540	1,23
	<u>50.270.153</u>	<u>100,00</u>	<u>48.628.383</u>	<u>100,00</u>

C'est essentiellement à l'indemnité de cherté de vie, entrée en vigueur le 1er janvier 1952 au Siège, qu'il faut attribuer l'augmentation, par rapport à 1951, de la rubrique "Traitements, salaires et autres dépenses afférentes au personnel" pour 1952.

Le montant indiqué pour les frais de voyage et de transport comprend les frais de déplacement des représentants et des délégués, soit 630.041 dollars, les frais de voyage et de subsistance des observateurs militaires et du personnel affecté aux enquêtes et recherches, ainsi qu'aux réunions de divers organes officiels, soit 1.777.662 dollars, et les frais de transports locaux, (y compris la location et les autres frais afférentes aux aéronefs utilisés par les missions) soit 374.691 dollars. Les frais de voyage en mission officielle pour les divers départements se sont élevés à 284.934 dollars.

Les dépenses engagées pour les programmes techniques, pendant l'exercice 1952, comprennent un crédit de 300.000 dollars ouvert au chapitre 9 au titre des subventions destinées à couvrir les dépenses de l'Administration de l'assistance technique; les dépenses inscrites au chapitre 9 en 1952 avaient été imputées à divers chapitres selon leur objet en 1951, le poste le plus important (traitements, salaires, etc.) étant alors de 286.489 dollars.

On trouvera, dans les paragraphes ci-après, des renseignements détaillés sur les dépenses afférentes aux principaux postes avec indication des chiffres correspondants pour 1951 et des commentaires explicatifs sur les questions qui présentent un intérêt particulier.

9. *Titre premier. Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, Commissions et Comités:* 1.836.376 dollars.

Le total des dépenses engagées à ce titre en 1952 a été inférieur d'environ 660.000 dollars aux dépenses correspondantes de l'exercice 1951.

La réduction des dépenses, en ce qui concerne les sessions de l'Assemblée générale, s'est élevée à 285.000 dollars environ; en 1952, les dépenses comprenaient 476.132 dollars au titre de la septième session à New-York et 941.264 dollars au titre de la prolongation, en 1952, de la sixième session tenue à Paris, soit au total 1.417.396 dollars; pour l'exercice 1951, la première partie de la sixième session à Paris a coûté 1.573.440 dollars et la reprise de la cinquième session 129.291 dollars, soit au total 1.702.731 dollars. En outre, on a noté une diminution considérable des dépenses au titre des sessions du Conseil économique et social, de ses commissions et comités — ces dépenses se sont élevées à 134.613 dollars en 1952 contre 469.882 dollars en 1951, soit une réduction d'environ 335.000 dollars due surtout au fait que le Conseil a tenu ses sessions de 1952 à New-York.

Les dépenses engagées (49.972 dollars) au titre du chapitre 4 (le Conseil de tutelle, ses commissions et comités) comprennent exclusivement les dépenses de la Mission de visite de 1952 en Afrique occidentale.

10. *Titre II. — Enquêtes et recherches:* 3.308.561 dollars.

On trouvera, dans le tableau suivant, une récapitulation des dépenses engagées en 1952 d'après le domaine général d'activité, avec indication des chiffres correspondants pour l'exercice 1951.

	<i>Traitements et salaires (dollars)</i>	<i>Frais de voyage et de transport (dollars)</i>	<i>Divers (dollars)</i>	<i>Total 1952 (dollars)</i>	<i>Total 1951 (dollars)</i>
Palestine	162.700	512.241	62.800	737.741	778.416
Balkans	73.608	91.798	16.738	182.144	571.902
Corée	68.763	155.698	185.597	410.058	592.554
Indonésie	425	34.836	139	35.400	74.253
Inde-Pakistan	95.577	659.035	88.211	842.823	637.791
Libye	124.943	84.011	6.787	215.741	585.567
Somalie	47.275	80.757	42.026	170.058	136.568
Erythrée	127.757	50.776	15.323	193.856	234.900
Enfants grecs	14.170	6.796	4.165	25.131	24.160
	<u>715.218</u>	<u>1.675.948</u>	<u>421.786</u>	<u>2.812.952</u>	<u>3.636.111</u>
Service mobile	409.480	16.165	69.964	495.609	536.382
	<u>1.124.698</u>	<u>1.692.113</u>	<u>491.750</u>	<u>3.308.561</u>	<u>4.172.493</u>

Pour suivre la disposition du budget de 1952 et pour disposer d'une base de comparaison valable entre les deux exercices, les chiffres relatifs au service mobile en 1951 ont été majorés de 109.812 dollars pour tenir compte des dépenses d'administration qui, en 1951, avaient été imputées au chapitre 16, mais qui ont été inscrites au titre II en 1952. La division régionale employée dans les rapports des années précédentes a été conservée malgré les changements intervenus au cours de l'exercice en ce qui concerne la situation constitutionnelle des organismes créés dans certaines de ces régions.

Il faut remarquer que le montant considérable des dépenses "diverses" au titre de la Corée est dû à l'inscription, sous cette rubrique, d'une somme de 150.824 dollars relative à la médaille commémorative de Corée.

11. *Titre III. — Siège de l'Organisation à New-York: 31.501.488 dollars.*

Les dépenses engagées à ce titre sont indiquées dans le tableau ci-après, groupées par catégorie, avec indication des sommes correspondantes pour l'exercice précédent :

	<i>1952 (dollars)</i>	<i>1951 (dollars)</i>
<i>Dépenses directes des départements</i>		
Traitements, salaires, etc.	20.432.268	18.836.990
Frais de voyage en mission officielle	99.082	154.375
Services de radio	313.804	346.887
Fournitures et services cinématographiques	197.346	227.514
Autres dépenses	113.306	138.573
	<u>21.155.806</u>	<u>19.704.339</u>
<i>Dépenses communes afférentes au personnel</i>		
Frais de recrutement et d'organisation initiale	927.501	1.072.119
Dépenses au bénéfice du personnel	5.236.102	4.822.004
Formation et bien-être du personnel	98.261	47.576
	<u>6.261.864</u>	<u>5.941.699</u>
<i>Charges communes</i>		
Communications et transport de marchandises	606.839	626.290
Location et entretien des locaux	1.799.176	1.303.624
Papeterie et fournitures	401.436	445.865
Location et entretien du matériel	481.914	409.781
Autres fournitures et services	143.451	95.032
	<u>3.432.816</u>	<u>2.880.592</u>
<i>Matériel</i>		
Mobilier et matériel de bureau	383.847	416.656
Autre matériel et ouvrages destinés à la bibliothèque	177.430	165.204
	<u>561.277</u>	<u>581.860</u>

	1952 (dollars)	1951 (dollars)
<i>Améliorations apportées aux locaux</i>		
<i>Transfert au Siège permanent</i>	89.725	—
Traitements, salaires, etc.	—	149.919
Charges communes	—	508.604
	<u>—</u>	<u>658.523</u>
	<u>31.501.488</u>	<u>29.767.013</u>

C'est surtout à l'indemnité de cherté de vie qui est entrée en vigueur le 1er janvier 1952 qu'il faut attribuer l'augmentation des traitements, salaires, etc., par rapport à 1951.

Les dépenses communes afférentes au personnel comprennent:

	1952 (dollars)	1951 (dollars)
<i>Frais de recrutement et d'organisation initiale</i>		
Frais de voyage et de déménagement des membres du personnel et des personnes à leur charge	322.108	335.445
Indemnité de licenciement	492.586	269.603
Prime de rapatriement	61.202	—
Indemnité de logement	—	398.753
Autres frais	51.605	68.318
	<u>927.501</u>	<u>1.072.119</u>
<i>Dépenses au bénéfice du personnel</i>		
Contributions à la Caisse des pensions	2.039.563	2.035.132
Indemnité pour enfants à charge, indemnité pour frais d'études, etc.	440.216	419.931
Frais de voyage pour le congé dans les foyers	881.268	838.481
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	1.650.000	1.391.000
Contribution à l'assurance-maladie et à l'assurance-groupe sur la vie	110.952	106.079
Autres frais	114.103	31.381
	<u>5.236.102</u>	<u>4.822.004</u>

12. *Title IV. — Bureau des Nations Unies à Genève:* 4.999.301 dollars.

Ces dépenses peuvent être récapitulées comme suit:

	1952 (dollars)	1951 (dollars)
<i>Dépenses directes</i>		
Bureau européen	2.127.137	2.236.776
Centre d'information	91.949	96.066
Secrétariat du Comité central permanent de l'opium	44.226	53.355
Commission économique pour l'Europe972.264	984.675
Haut-Commissariat pour les réfugiés	508.731	202.731
	<u>3.744.307</u>	<u>3.573.603</u>
<i>Charges communes</i>		
Dépenses communes afférentes au personnel	652.446	581.570
Charges communes	456.204	372.912
Matériel	146.344	170.538
	<u>4.999.301</u>	<u>4.698.623</u>

Les dépenses directes indiquées ci-dessus au titre du Haut-Commissariat pour les réfugiés, soit 508.731 dollars, ne comprennent que les traitements et les frais de voyage en mission officielle du personnel du Bureau du Haut-Commissariat à Genève, soit 296.346 dollars et du personnel des bureaux auxiliaires, soit 212.385 dollars. Les dépenses communes afférentes au personnel, les charges communes et les dépenses de matériel pour les bureaux auxiliaires, soit 86.625 dollars, sont inscrites dans le tableau qui précède sous la rubrique appropriée des charges communes.

La somme de 595.356 dollars qui figure à l'état No I au titre du chapitre 20 A (Haut-Commissariat pour les réfugiés) comprend cette somme de 86.625 dollars et le montant de 508.731 dollars inscrit, dans le précédent tableau, sous la rubrique dépenses directes.

Les engagements de 1952, imputés sur les dons de la Fondation Rockefeller ne sont pas compris dans les dépenses précitées au titre du Bureau de Genève.

Ces engagements se sont élevés à 99.370 dollars dont 28.223 dollars ont été consacrés à des programmes d'études économiques et 71.147 dollars aux travaux intéressant les problèmes particuliers aux réfugiés. Il convient également d'observer que les dépenses relatives au Bureau européen ne comprennent pas les frais de construction afférents aux agrandissements du Palais des Nations. Ces frais seront examinés au paragraphe 22 du présent rapport relatif aux Avoirs.

13. *Titre V. — Centres d'information:* 844.267 dollars.

Le montant total des dépenses engagées par les divers centres s'est établi comme suit:

<i>Centres</i>	<i>Montant (dollars)</i>
Belgrade	20.986
Buenos-Aires	29.749
Changhai	40.036
Copenhague	44.276
Karachi	32.067
Le Caire	48.952
Londres	90.205
Mexico	52.777
Monrovia	25.954
Moscou	78.844
New-Delhi	44.872
Paris	96.867
Prague	46.812
Rio-de-Janeiro	50.856
Sydney	30.338
Téhéran	23.759
Varsovie	31.129
Washington	55.788
	<u>844.267</u>

En outre, les dépenses directes du centre de Genève, qui figurent au titre IV, se sont élevées à 91.949 dollars.

14. *Titre VI. — Commissions économiques régionales:* 1.728.193 dollars.

Le montant indiqué ci-dessus concerne la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient et la Commission économique pour l'Amérique latine; les dépenses de la Commission économique pour l'Europe figurent au titre IV avec celles du Bureau de Genève. Les dépenses directes de cette dernière Commission se sont élevées à 972.264 dollars, non compris les dépenses communes afférentes au personnel, les charges communes, etc., pour lesquelles il n'est pas fait de ventilation spéciale. Compte tenu de ce qui précède, la répartition des dépenses des trois commissions économiques existantes s'établit comme suit:

	<i>Europe (dollars)</i>	<i>Asie et Extrême-Orient (dollars)</i>	<i>Amérique latine (dollars)</i>
Traitements et salaires	950.653	691.310	533.138
Dépenses communes afférentes au personnel	^a	170.965	111.696
Frais de voyage	21.611	37.866	38.158
Communications	^a	19.366	10.818
Autres dépenses	^a	49.916	30.686
Matériel	^a	25.872	8.402
	<u>972.264</u>	<u>995.295</u>	<u>732.898</u>

^a Dépenses comprises dans celles du Bureau européen et ne faisant pas l'objet d'une ventilation spéciale.

Parmi les dépenses de la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient figure une somme de 76.761 dollars au titre du Bureau de l'hydraulique fluviale.

15. *Titre VIII. — Travaux contractuels d'imprimerie*: 1.448.747 dollars.

Les dépenses engagées au titre des deux principales catégories de travaux ont été les suivantes :

	1952 (dollars)	1951 (dollars)
Documents officiels	748.774	825.407
Publications	699.973	928.421
	<u>1.448.747</u>	<u>1.753.828</u>

Les dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie ont été moins élevées en 1952 qu'en 1951, à la suite des retards considérables apportés à la mise en œuvre du programme de publications pour 1952. Ces retards résultent du fait qu'un nombre important de fonctionnaires des services organiques et des services des documents du Siège ont été absents de New-York à la fin de 1951 et au début de 1952, à l'occasion de la sixième session de l'Assemblée générale.

16. *Titre IX. — Programmes techniques*: 1.309.400 dollars.

Les ouvertures de crédits incrites aux trois chapitres de ce Titre ont été considérées comme subventions au Programme élargi d'assistance technique qui est examiné au paragraphe 27 du présent rapport. On trouvera, à l'état No IV, le détail des dépenses engagées par l'Organisation des Nations Unies au titre de ce Programme.

17. *Titre X — Dépenses spéciales*: 2.649.466 dollars.

Ces dépenses dépassent d'un million de dollars les dépenses correspondantes de 1951 en raison d'une ouverture de crédits de un million de dollars au titre des frais de construction du Siège permanent. Le total de 2.649.466 dollars apparaît à l'état de l'actif et du passif (état No III) comme représentant l'acquisition d'une part des avoirs correspondants. En voici le détail :

	<i>Dollars</i>
Au compte : Fonds général	
Part des Etats Membres dans les avoirs de la Société des Nations transférés au 31 décembre 1951	649.470
Augmentation en 1952 à la suite d'une ouverture de crédits au Titre X.....	649.466
Au 31 décembre 1952	<u>1.298.936</u>
Au compte : Construction du Siège permanent	
Part des Etats Membres au 31 décembre 1951	1.000.000
Augmentation en 1952 à la suite d'une ouverture de crédits au Titre X.....	1.000.000
Sommes remboursées sur le prêt du Gouvernement des Etats-Unis.....	1.000.000
Crédits ouverts pour frais de construction	1.000.000
Au 31 décembre 1952	<u>3.000.000</u>

18. *Titre XI. — Cour internationale de Justice*: 627.116 dollars.

Les dépenses engagées, certifiées exactes par la Cour, se décomposent comme suit :

	1952 (dollars)	1951 (dollars)
Traitements et indemnités des membres de la Cour	307.170	293.310
Frais de voyage des membres de la Cour	15.993	8.770
Frais de voyage et indemnités des juges <i>ad hoc</i>	6.935	3.848
Dépenses diverses	1.845	895
Contributions à la Caisse des pensions des membres de la Cour	12.583	1.133
Traitements et salaires du personnel du Greffe	173.027	187.945
Frais de voyage du personnel du Greffe	5.245	5.590
Autres dépenses afférentes au personnel	26.822	25.802
Charges communes	71.063	63.059
Matériel	6.433	6.188
	<u>627.116</u>	<u>596.540</u>

19. Paiements à titre gracieux

Conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article X du règlement financier, le détail des versements à titre gracieux approuvés en 1952 est indiqué dans le tableau suivant :

	<i>Dollars</i>
Versements à deux anciens fonctionnaires du Centre d'information de Varsovie à titre d'indemnité pour perte résultant d'une modification des taux de change. . . .	1.002
Solde pour règlement de frais de production de films dépassant le montant prévu par contrat (dépense engagée en 1950, mais annulée en 1951 pour non-liquidation)	1.000
Frais médicaux pour un membre du personnel (décédé depuis)	900
Versement à la veuve d'un membre du personnel décédé, à raison de congé accumulé en excédent du maximum réglementaire	800
Versement à titre gracieux en règlement d'une demande d'indemnisation pour accident	450
Règlement d'une dette contractée, dans le pays d'affectation, par un expert licencié	193
Excédent de congé-maladie — renonciation d'une créance sur un fonctionnaire. . . .	143
	<u>4.488</u>

En outre, un versement à titre gracieux de 180 dollars a été imputé au Programme élargi d'assistance technique à raison des frais de voyage et du temps perdu d'une personne dont la nomination n'a pas été confirmée.

Encaisse et placements

20. Au 31 décembre 1952, le total de l'encaisse et des placements (tous à court terme) du Fonds général et du Fonds de roulement s'élevait à 13.946.883 dollars contre 16.555.479 dollars à la fin de l'exercice précédent; les disponibilités se trouvaient donc réduites de 2.608.596 dollars. L'encaisse du compte "Construction du Siège permanent" s'élevait à 1.897.412 dollars tandis que, pour les fonds et les placements détenus en dépôt et pour les comptes spéciaux, le total s'élevait à 59.046.387 dollars. On trouvera au paragraphe 25 ci-après les détails concernant cette dernière catégorie de comptes.

Contributions des Etats Membres et avances au Fonds de roulement

21. Au 31 décembre 1952, la situation, pour ce qui est des contributions, était la suivante :

	<i>1952</i> <i>(dollars)</i>	<i>1951</i> <i>(dollars)</i>
Contributions demandées	42.940.000	42.898.520
Contributions perçues	37.713.281	39.522.232
Solde à recevoir	<u>5.226.719</u>	<u>3.376.288</u>
Pourcentage perçu	<u>87,83</u>	<u>92,13</u>

Au 31 décembre 1951, les pourcentages correspondants étaient de 88,21 et 94,58 respectivement; le montant total des contributions non versées à la fin de 1952, soit 8.603.007 dollars, est également très supérieur au montant des contributions non versées à la fin de l'exercice précédent. Les avances non remboursées au Fonds de roulement se sont élevées à 4.000 dollars.

Au 31 mars 1953, les versements complémentaires reçus d'Etats Membres s'élevaient à 1.319.688 dollars au titre de leurs contributions de 1952 et à 93.327 dollars au titre de leurs contributions de 1951, ce qui portait à 90,9 pour 100 et à 92,35 pour 100 respectivement le total des contributions reçues.

Pour l'exercice 1952, il a été possible d'autoriser le versement de 24,10 pour 100 des contributions en monnaies autres que le dollar des Etats-Unis; cette fraction avait été de 26 pour 100 pour l'exercice 1951. Le pourcentage plus élevé, fixé pour l'exercice 1951, s'expliquait par les prévisions de dépenses afférentes à la session de l'Assemblée générale à Paris.

Avoirs

22. Les immeubles de Genève, qui se composent du bâtiment du Secrétariat, du bâtiment de l'Assemblée, du bâtiment de la bibliothèque et de plusieurs villas, représentent les avoirs transférés par la Société des Nations et

sont évalués à 11.054.540 dollars. Sur ce total, une somme de 1.312.546 dollars correspond à des avoirs acquis par voie de donations et dont la contrepartie figure au poste "fonds provenant de dons"; le solde, soit 9.741.994 dollars, représente des avoirs pour lesquels des crédits ont été portés à l'actif des Etats Membres. Sur cette somme, un montant de 1.298.936 dollars avait été liquidé au 31 décembre 1952, et le solde, soit 8.443.058 dollars, sera amorti au cours des treize années à venir. Les frais de construction afférents aux agrandissements du Palais des Nations, destinés à l'Organisation mondiale de la santé, n'ont pas été inscrits à l'état No III; au 31 décembre 1952, ces dépenses s'élevaient à 4.419.595 francs suisses (soit 1.020.692 dollars) dont 3 millions de francs suisses (692.840 dollars 65) ont été versés par le Gouvernement suisse et le solde par l'Organisation mondiale de la santé. On espère que les comptes en question seront clos pendant l'exercice 1953 et qu'il sera alors possible de déterminer le montant définitif des dépenses en question qui sera inscrit dans la comptabilité de l'Organisation des Nations Unies, propriétaire du Palais des Nations.

Le terrain du Siège permanent à New-York, qui a été donné à l'Organisation, est évalué à 9.600.000 dollars, et la contrepartie figure au poste "fonds provenant de dons". Le montant des frais de construction des bâtiments du Siège, arrêté à la fin de l'exercice, et les comptes afférents figurent, jusqu'à l'achèvement des travaux, dans un chapitre séparé de l'état de l'actif et du passif.

Construction du Siège permanent

23. Il ressort du compte "Construction du Siège permanent" qu'à la date du 31 décembre 1952, le montant net des dépenses afférentes aux travaux de construction atteignait 64.826.495 dollars, dont 971.085 dollars n'avaient pas été versés et correspondaient soit à des engagements à liquider, soit à des retenues sur le montant des contrats. Au 31 décembre 1952, la totalité du prêt de 65 millions de dollars consenti par les Etats-Unis d'Amérique avait été utilisée. Les engagements non soldés se montaient à 1.317.479 dollars; ces engagements concernent les contrats passés pour l'achèvement du bâtiment du Secrétariat, des salles de conférence, de la plate-forme sur le Franklin D. Roosevelt Drive, du bâtiment de l'Assemblée générale, et autres dépenses connexes. En conséquence, au 31 décembre 1952, une somme de 66.143.974 dollars avait été dépensée ou affectée au règlement des travaux contractuels de construction. Ainsi, outre la totalité du prêt consenti par les Etats-Unis d'Amérique, il a été engagé une somme de 1.143.974 dollars à imputer sur le crédit de 3 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale à sa sixième session ou sur les "fonds provenant de dons en vue de projets spéciaux" (50.310 dollars). Sous cette rubrique, le poste principal est constitué par la contribution de 45.016 dollars fournie par les enfants des écoles des Etats-Unis, sous les auspices de l'Association américaine pour les Nations Unies, et destinée à la construction de la fontaine située devant l'entrée du bâtiment du Secrétariat. Le tableau C indique en détail les frais de construction au 31 décembre 1952. Ces frais comprennent les versements afférents à l'aménagement du Franklin D. Roosevelt Drive, qui pourront faire l'objet d'ajustements lorsque les comptes avec la ville de New-York auront été apurés.

Fonds de roulement

24. Conformément aux dispositions de la résolution 585 (VI) de l'Assemblée générale, le Fonds de roulement a été porté à 21.239.203 dollars pour l'exercice 1952. Au 31 décembre 1952, le montant des avances non remboursées s'élevait à 11.738.197 dollars. Le solde disponible était de 9.497.006 dollars, se décomposant en espèces, en placements à court terme et en intérêts échus; les Etats Membres devaient encore 4.000 dollars.

La façon dont le Fonds de roulement a été utilisé pour des avances au cours de l'exercice financier est mise en relief dans le tableau ci-après, qui indique le montant des avances non remboursées à la fin de chaque trimestre, avec rappel des chiffres correspondants pour 1951. Il faut noter qu'en 1951, l'UNRWA avait bénéficié d'avances du Fonds de roulement qui s'élevaient à 2 millions de dollars le 31 mars et à 3 millions de dollars le 30 septembre.

	31 mars (dollars)	30 juin (dollars)	30 septembre (dollars)	31 décembre (dollars)
Objet des avances				
Exécution du budget	14.884.384	16.370.559	6.462.477	10.639.225
Dépenses imprévues et extraordinaires.....	5.787	60.229	269.167	—
Prêts à des institutions spécialisées	626.483	326.483	326.483	311.458
Autres avances	752.448	769.569	789.097	787.514
TOTAUX — 1952	<u>16.269.102</u>	<u>17.526.840</u>	<u>7.847.224</u>	<u>11.738.197</u>
Totaux — 1951 (non compris les avances à l'UNRWA)	<u>13.183.771</u>	<u>14.888.447</u>	<u>6.558.402</u>	<u>5.823.199</u>

Au 31 mars 1953, le montant des avances consenties était de 17.883.259 dollars dont 16.786.150 dollars avancés pour couvrir l'exécution du budget jusqu'au recouvrement des contributions.

Fonds détenus en dépôt et comptes spéciaux

25. Le tableau ci-après récapitule la situation des divers fonds détenus par l'Organisation, ainsi que des comptes spéciaux.

	<i>Encaisse et créances (moins le passif immé- diatement exigible) (dollars)</i>	<i>Placements (or compris) (dollars)</i>	<i>Totaux du Fonds (dollars)</i>
Fonds de dotation de la bibliothèque (tableau H)	21.944	541.826	563.770
Fonds de la Maison internationale de la presse (tableau I)	86	25.340	25.426
Programme élargi d'assistance technique — Compte spécial (tableau J)	5.089.408	3.496.094	8.585.502
Programme élargi d'assistance technique — crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies (Etat No IV)	14.834	—	14.834
Fonds international pour le secours à l'enfance..	1.046.454	18.660.690	19.707.144
Caisse commune des pensions du personnel	423.770	28.730.196	29.153.966
Fonds humanitaire	18.259	13.918	32.177
Subventions de la Fondation Ford	53.304	—	53.304
Avoirs non liquidés de l'UNRRA (au bénéfice du FISE)	24.076	—	24.076
Caisse de prévoyance du personnel	9.575	—	9.575
	<u>6.701.710</u>	<u>51.468.064</u>	<u>58.169.774</u>

Les placements sont inscrits pour leur valeur d'achat, à l'exception de la Caisse commune des pensions du personnel, où l'évaluation est faite sur la base de la valeur d'achat ajustée pour tenir compte de l'amortissement des pertes et des primes suivant les échéances de chaque titre. Les tableaux annotés donnent des détails et des commentaires relativement à certains postes. Le Programme élargi d'assistance technique fait l'objet d'une section distincte du présent rapport (voir paragraphe 27). On trouvera des renseignements plus complets, au sujet de la Caisse commune des pensions du personnel et du Fonds international pour le secours à l'enfance dans les rapports financiers distincts qui seront soumis à l'Assemblée générale au sujet de ces organes. Pour ce qui est du Fonds humanitaire et de la Fondation Ford, les renseignements figureront dans les états financiers établis par le Haut-Commissaire pour les réfugiés.

Mobilier et matériel

26. Le mobilier et le matériel ont été évalués à la date du 31 décembre 1952 (sur la base du prix d'achat réel ou d'une évaluation du prix d'achat) à 5.459.108 dollars; ce montant se décompose comme suit:

	<i>Dollars</i>
Siège	3.345.980
Genève	1.248.507
La Haye	64.533
Missions et Commissions	577.495
Centres d'information	222.593
	<u>5.459.108</u>

Programme élargi d'assistance technique

27. La situation du Compte spécial, créé en vertu de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social relative au Programme élargi d'assistance technique, est exposée dans le tableau J. Le solde disponible s'élevait à 9.760.520 dollars, dont 1.175.018 dollars représentant des affectations de l'Organisation des Nations Unies et

n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement, 3.409.239 dollars représentant les affectations d'autres organisations participantes n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement et 5.176.263 dollars représentant les contributions non affectées et la réserve spéciale. Ce tableau ne constitue nullement un état de la gestion du programme; ce n'est qu'un état de l'utilisation des contributions reçues conformément aux dispositions du paragraphe 8 de la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social.

28. L'état No IV et les tableaux qui y sont joints, indiquent l'utilisation et la situation des crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies en qualité d'organisation participante au Programme élargi d'assistance technique. Les crédits disponibles pour l'exercice 1952 se sont élevés à 7.028.768 dollars, les dépenses engagées ont atteint 7.013.934 dollars, ce qui laisse un solde créditeur de 14.834 dollars. Les fonds disponibles comprennent une somme de 1.609.400 dollars provenant de crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies; cette somme se décompose comme suit: 300.000 dollars inscrits au Titre III (chapitre 9 du budget), pour les dépenses de l'Administration de l'assistance technique et 1.309.400 dollars inscrits au Titre IX (chapitres 27, 28 et 29) pour les programmes techniques.

29. Les engagements sont passés de 2.790.714 dollars en 1951 à 7.013.934 dollars en 1952, ce qui traduit l'augmentation considérable du volume des opérations en 1952. Il faut aussi noter que, pendant ce dernier exercice, le montant des dépenses d'administration centrale, soit 441.907 dollars, a représenté environ 6,3 pour 100 du total, ce qui révèle également une amélioration marquée par rapport à l'exercice précédent.

30. Conformément à l'usage suivi les années précédentes, les états financiers présentés ici ne comprennent ni les comptes du Fonds international pour le secours à l'enfance, ni ceux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, ni ceux de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Comme le prescrivent les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, les comptes de ces organismes feront l'objet de rapports distincts qui seront présentés à l'Assemblée générale.

(Signé) Trygve LIE
Secrétaire général

Blank page



Page blanche

COMPTES POUR L'EXERCICE FINANCIER

TERMINE LE 31 DECEMBRE 1952

Etat des crédits budgétaires, des dépenses engagées

Chapitres

Objet

TITRE PREMIER. — *Sessions de l'Assemblée générale, des Conseils, commissions et comités*

1. L'Assemblée générale, ses commissions et comités
2. Le Conseil de sécurité, ses commissions et comités
3. Le Conseil économique et social, ses commissions et comités
- a) Comité central permanent de l'opium et Organe de contrôle des stupéfiants
- b) Commissions économiques régionales
4. Le Conseil de tutelle, ses commissions et comités

TOTAUX, titre premier

TITRE II. — *Enquêtes et recherches*

5. Enquêtes et recherches
- a) Service mobile des Nations Unies

TOTAUX, titre II

TITRE III. — *Siège de l'Organisation à New-York*

6. Cabinet du Secrétaire général
- a) Bibliothèque
7. Département des affaires du Conseil de sécurité
8. Secrétariat du Comité d'état-major
9. Administration de l'assistance technique
10. Département des questions économiques
11. Département des questions sociales
12. Département de la tutelle et des renseignements provenant des territoires non autonomes
13. Département de l'information
14. Département juridique
15. Département des conférences et services généraux
16. Services administratifs et financiers
17. Dépenses communes afférentes au personnel
18. Charges communes
19. Matériel
- a) Améliorations apportées aux locaux

TOTAUX, titre III

TITRE IV. — *Bureau des Nations Unies à Genève*

20. Bureau des Nations Unies à Genève
- a) Haut-Commissariat pour les réfugiés

TOTAUX, titre IV

TITRE V. — *Centres d'information*

21. Centres d'information (à l'exception des services d'information de Genève)

TOTAUX, titre V

et des crédits non utilisés de l'exercice 1952

ETAT N° I

<i>Crédits ouverts par l'Assemblée générale¹ (Dollars)</i>	<i>Dépenses engagées</i>			<i>Crédits non utilisés (Dollars)</i>
	<i>Soldées (Dollars)</i>	<i>Non soldées (Dollars)</i>	<i>Totaux (Dollars)</i>	
1.612.200	1.538.219	72.664	1.610.883	1.317
155.970	103.677	30.936	134.613	21.357
16.000	13.292	843	14.135	1.865
26.775	26.773	—	26.773	2
50.000	46.462	3.510	49.972	28
<u>1.860.945</u>	<u>1.728.423</u>	<u>107.953</u>	<u>1.836.376</u>	<u>24.569</u>
2.813.050	2.645.572	167.380	2.812.952	98
497.160	492.424	3.185	495.609	1.551
<u>3.310.210</u>	<u>3.137.996</u>	<u>170.565</u>	<u>3.308.561</u>	<u>1.649</u>
489.860	486.211	1.836	488.047	1.813
467.300	455.330	8.951	464.281	3.019
766.000	743.647	478	744.125	21.875
116.100	116.073	—	116.073	27
300.000	300.000	—	300.000	—
2.235.900	2.187.262	21.577	2.208.839	27.061
1.695.100	1.652.358	30.417	1.682.775	12.325
933.970	929.490	1.975	931.465	2.505
2.722.310	2.643.229	69.847	2.713.076	9.234
447.300	443.765	3.102	446.867	433
7.915.330	7.912.863	1.948	7.914.811	519
3.159.600	3.127.041	18.406	3.145.447	14.153
6.271.460	4.361.548	1.900.316	6.261.864	9.596
3.454.720	2.814.171	618.645	3.423.816	21.904
562.100	493.317	67.960	561.277	823
91.500	79.186	10.539	89.725	1.775
<u>31.628.550</u>	<u>28.745.491</u>	<u>2.755.997</u>	<u>31.501.488</u>	<u>127.062</u>
4.408.870	4.318.165	85.780	4.403.945	4.925
600.000	576.662	18.694	595.356	4.644
<u>5.008.870</u>	<u>4.894.827</u>	<u>104.474</u>	<u>4.999.301</u>	<u>9.569</u>
857.300	811.003	33.264	844.267	13.033
<u>857.300</u>	<u>811.003</u>	<u>33.264</u>	<u>844.267</u>	<u>13.033</u>

Chapitres

Objet

TITRE VI. — *Commissions économiques régionales (à l'exception de la Commission économique pour l'Europe)*

22. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient	
23. Commission économique pour l'Amérique Latine	
	TOTAUX, titre VI

TITRE VII. — *Dépenses de représentation*

24. Dépenses de représentation	
	TOTAUX, titre VII

TITRE VIII. — *Travaux contractuels d'imprimerie*

25. Documents officiels	
26. Publications	
	TOTAUX, titre VIII

TITRE IX — *Programmes techniques*

27. Fonctions consultatives en matière de service social	
28. Assistance technique en vue du développement économique	
29. Administration publique	
	TOTAUX, titre IX

TITRE X. — *Dépenses spéciales*

30. Transfert des avoirs de la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies	
31. Amortissement de l'emprunt contracté pour la construction du Siège	
a) Dépenses relatives à la construction du Siège	
	TOTAUX, titre X

TITRE XI. — *Cour internationale de Justice*

32. Cour internationale de Justice	
	TOTAUX, titre XI
	TOTAUX GÉNÉRAUX

¹ Crédits ouverts par l'Assemblée générale en vertu de la résolution 583 (VI) adoptée le 21 décembre 1951, modifiée par la virement de 155.555 dollars effectué entre divers chapitres du budget avec l'assentiment du Comité consultatif pour les questions

Certifié exact

(Signé) H. C. ANDERSEN
Directeur du Bureau financier

ATTESTATION

Le présent état des crédits budgétaires, des dépenses ment aux instructions que nous avons reçues. Nous avo saires et nous certifions, à la suite de cette vérification, q

Crédits ouverts par l'Assemblée générale ¹ (Dollars)	Dépenses engagées			Crédits non utilisés (Dollars)
	Soldées (Dollars)	Non soldées (Dollars)	Totaux (Dollars)	
999.200	969.249	26.046	995.295	3.905
733.825	723.172	9.726	732.898	927
<u>1.733.025</u>	<u>1.692.421</u>	<u>35.772</u>	<u>1.728.193</u>	<u>4.832</u>
20.000	12.607	4.631	17.238	2.762
<u>20.000</u>	<u>12.607</u>	<u>4.631</u>	<u>17.238</u>	<u>2.762</u>
753.500	526.339	222.435	748.774	4.726
700.000	565.067	134.906	699.973	27
<u>1.453.500</u>	<u>1.091.406</u>	<u>357.341</u>	<u>1.448.747</u>	<u>4.753</u>
768.500	730.500	—	730.500	38.000
479.400	436.400	—	436.400	43.000
145.000	142.500	—	142.500	2.500
<u>1.392.900</u>	<u>1.309.400</u>	<u>—</u>	<u>1.309.400</u>	<u>83.500</u>
649.500	649.466	—	649.466	34
1.000.000	1.000.000	—	1.000.000	—
1.000.000	1.000.000	—	1.000.000	—
<u>2.649.500</u>	<u>2.649.466</u>	<u>—</u>	<u>2.649.466</u>	<u>34</u>
632.860	627.116	—	627.116	5.744
<u>632.860</u>	<u>627.116</u>	<u>—</u>	<u>627.116</u>	<u>5.744</u>
<u>50.547.660</u>	<u>46.700.156</u>	<u>3.569.997</u>	<u>50.270.153</u>	<u>277.507</u>

résolution 592 (VI) adoptée le 4 février 1952 et révisée par la résolution 662 (VII) adoptée le 25 novembre 1952, compte tenu du administratives et budgétaires.

Approuvé
(Signé) Trygve LIE
Secrétaire général

DE VERIFICATION

engagées et des crédits non utilisés a été vérifié conformément
recueilli tous les renseignements et explications nécessaires
à notre avis le présent état est exact.

(Signé) Watson SELLAR, Canada
Jaime JARAMILLO, Colombie
Otto F. REMKE, Danemark

Etat des recettes, des dépenses engagées et de l'excédent budgétaire pour l'exercice terminé le 31 décembre 1952

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Recettes :		
Contributions des Etats Membres :		
Selon la répartition initiale pour l'exercice 1952 (tableau A)	41.696.980	
Recouvrables au titre des ouvertures de crédits supplémentaires pour l'exercice 1952	2.450.880	44.147.860
Recettes accessoires :		
Contributions du personnel	4.648.559	
Vente de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies	421.350	
Vente de publications ; recettes provenant de films et de la télévision	312.636	
Location : bureau et garage	283.638	
Personnel et autres services fournis aux institutions spécialisées, etc.	212.604	
Rapport des placements de fonds	152.383	
Ventes de mobilier et de matériel (y compris le versement de 38.275 dollars reçu au titre de la vente spéciale de 1947)	111.899	
Remboursement de dépenses d'exercices antérieurs	96.884	
Contributions d'Etats non membres	95.063	
Autres recettes accessoires	85.643	6.420.659
		<u>50.568.519</u>
<i>A déduire</i> : dépenses engagées, selon détail figurant à l'état des crédits budgétaires, etc., pour l'exercice 1952		50.270.153
Excédent des recettes sur les dépenses engagées reporté à l'excédent budgétaire...		<u>298.366</u>
<i>Excédent budgétaire</i>		
Solde au 1er janvier 1952	1.503.594	
<i>A déduire</i> : montant viré au Fonds de roulement	1.239.203	264.391
<i>A ajouter</i> : montant imputé sur les contributions pour l'exercice 1952 (tableau A) .		116.120
		<u>380.511</u>
Economies réalisées au cours de la liquidation des engagements de l'exercice antérieur		634.976
		<u>1.015.487</u>
<i>A ajouter</i> : excédent des recettes sur les dépenses engagées pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952 (voir ci-dessus)		298.366
Solde au 31 décembre 1952		<u>1.313.853</u>

Certifié exact

(Signé) H. C. ANDERSEN
Directeur du Bureau financier

Approuvé

(Signé) Trygve LIE
Secrétaire général

ATTESTATION DE VERIFICATION

Le présent état des recettes, des dépenses engagées et de l'excédent budgétaire a été vérifié conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis le présent état est exact.

(Signé) Watson SELLAR, *Canada*
Jaime JARAMILLO, *Colombie*
Otto F. REMKE, *Danemark*

**Voir l'état de l'actif et du passif au 31 décembre 1952
à la page suivante**

ACTIF

Etat de l'actif et passif

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
<i>Fonds général</i>		
Fonds disponibles en banque, en caisse ou en cours de virement		4.468.627
Contributions à recevoir des Etats Membres (tableau A)		8.603.007
Contributions recouvrables au titre des ouvertures de crédits supplémentaires pour l'exercice 1951		2.450.880
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.		776.890
Sommes à recevoir par versements annuels se terminant le 26 septembre 1956 (compensées par passif)		153.099
Avoirs en capital:		
Bâtiment du Secrétariat et salle de l'Assemblée, bâtiment de la bibliothèque et villas, Genève	11.054.540	
Terrains destinés à l'aménagement du Siège permanent, New-York...	9.600.00	20.654.540
	<hr/>	<hr/>
		37.107.043
		<hr/> <hr/>
<i>Compte de la construction du Siège permanent</i>		
Disponible en banque		1.897.412
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc.		297.488
Dépenses préliminaires et frais de construction (tableau C)		64.826.495
		<hr/> <hr/>
		67.021.395
		<hr/> <hr/>
<i>Fonds de roulement</i>		
Disponible en banque		2.106.779
Placements (tableau D)		7.371.477
Intérêts échus		18.750
Avance des Etats Membres à recevoir		4.000
Avances au Fonds général pour le financement de l'exécution du budget..	10.639.225	
Avances aux institutions spécialisées et aux commissions préparatoires (tableau E)	311.458	
Dépôt de loyers pour le logement du personnel	400.000	
Avances pour divers achats et services remboursables (tableau F)	387.514	11.738.197
	<hr/>	<hr/>
		21.239.203
		<hr/> <hr/>
<i>Fonds détenus à titre de dépôt et comptes spéciaux</i>		
Fonds disponibles en banque et en caisse		7.578.323
Or		39.258
Placements		51.428.806
Intérêts échus		228.393
Sommes à recevoir		729.855
A recevoir du Fonds général		33.734
		<hr/> <hr/>
		60.038.369
		<hr/> <hr/>

Certifié exact
 (Signé) H. C. ANDERSEN
 Directeur du Bureau financier

ATTESTATION

Le présent état de l'actif et du passif a été vérifié con
 avons recueilli tous les renseignements et explications né
 qu'à notre avis le présent acte est exact.

PASSIF

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Engagements non liquidés		3.569.997
Soldes créditeurs divers		742.595
Sommes à verser au Fonds de roulement		10.639.225
Sommes à verser à des fonds détenus en dépôt et à des comptes spéciaux..		33.734
Produit de la vente de mobilier et de matériel à recevoir par versements échelonnés en vertu de l'accord conditionnel de vente (compensé par actif)		153.099
Crédits faisant l'objet d'un règlement différé, attribués au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations (tableau B)	8.443.058	
Part des Etats Membres dans les avoirs de la Société des Nations comme suite à la liquidation des soldes créditeurs	1.298.936	
Fonds provenant de dons	<u>10.912.546</u>	20.654.540
Excédent reporté de l'état des recettes, des dépenses engagées et de l'excédent budgétaire		1.313.853
		<u>37.107.043</u>
Retenues de garantie effectuées sur les sommes dues aux entrepreneurs... ..		660.672
Sommes dues aux entrepreneurs ou fournisseurs et à d'autres créanciers.. ..		310.413
Donations au titre de projets spéciaux		50.310
Prêt consenti par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique en vertu de l'accord du 11 août 1948	65.000.000	
A déduire: sommes remboursées	<u>2.000.000</u>	63.000.000
Part des Etats Membres:		
Sommes remboursées sur le prêt du Gouvernement des Etats-Unis	2.000.000	
Crédits ouverts pour frais de construction supplémentaires	<u>1.000.000</u>	3.000.000
		<u>67.021.395</u>
Capital du fonds constitué par les avances reçues des Etats Membres (tableau G)		21.239.203
		<u>21.239.203</u>
Engagements non liquidés, dettes et soldes divers		1.868.595
Revenus accumulés et capital des fonds détenus en dépôt:		
Fonds de dotation de la bibliothèque (tableau H)		563.770
Fonds de la Maison internationale de la presse (tableau I)		25.426
Fonds faisant l'objet de comptes spéciaux:		
Fonds international de secours à l'enfance	19.707.144	
Caisse commune des pensions du personnel	29.153.966	
Programme élargi d'assistance technique — Crédits alloués à l'Orga- nisation des Nations Unies (tableau IV)	14.834	
Programme élargi d'assistance technique — Compte spécial (tableau J)	8.585.502	
Autres comptes spéciaux	<u>119.132</u>	57.580.578
		<u>60.038.369</u>

DE VERIFICATION

formément aux instructions que nous avons reçues. Nous
cessaires et nous certifions, à la suite de cette vérification,

(Signé) Watson SELLAR, Canada
Jaime JARAMILLO, Colombie
Otto F. REMKE, Danemark

Approuvé

(Signé) Trygve LIE
Secrétaire général

Tableaux joints à l'état n° III

TABLEAU A

Situation au 31 décembre 1952 des contributions à recevoir des Etats Membres

	Contributions fixées pour 1952			Soldes dus sur les contributions de 1951 (Dollars)	Totaux des soldes dus (Dollars)
	Contributions demandées ^a (Dollars)	Versements effectués (Dollars)	Soldes dus (Dollars)		
Afghanistan	34.352	32.932	1.420	—	1.420
Arabie saoudite	34.352	34.352	—	—	—
Argentine	695.628	69.892	625.736	730.163	1.355.899
Australie	760.038	760.038	—	—	—
Belgique	579.690	579.690	—	—	—
Birmanie	64.410	64.410	—	—	—
Bolivie	25.764	5.839	19.925	22.217	42.142
Brésil	695.628	695.628	—	—	—
Canada	1.438.490	1.438.490	—	—	—
Chili	150.290	18.984	131.306	—	131.306
Chine	2.469.050	76.563	2.392.487	2.431.193	4.823.680
Colombie	158.878	157.509	1.369	—	1.369
Costa-Rica	17.176	17.176	—	—	—
Cuba	141.702	5.909	135.793	—	135.793
Danemark	339.226	339.226	—	—	—
Egypte	257.640	148.604	109.036	—	109.036
Equateur	21.470	21.281	189	—	189
Etats-Unis d'Amérique	15.844.860	15.844.860	—	—	—
Ethiopie	42.940	42.940	—	—	—
France	2.469.050	2.402.898	66.152	—	66.152
Grèce	77.292	68.098	9.194	—	9.194
Guatemala	25.764	6.613	19.151	—	19.151
Haïti	17.176	17.176	—	—	—
Honduras	17.176	17.176	—	—	—
Inde	1.515.782	984.924	530.858	—	530.858
Indonésie	257.640	257.640	—	—	—
Irak	60.116	7.755	52.361	—	52.361
Iran	171.760	13.762	157.998	99.388	257.386
Islande	17.176	17.176	—	—	—
Israël	72.998	72.998	—	—	—
Liban	25.764	25.764	—	—	—
Libéria	17.176	—	17.176	—	17.176
Luxembourg	21.470	21.470	—	—	—
Mexique	279.110	279.110	—	—	—
Nicaragua	17.176	7.110	10.066	—	10.066
Norvège	214.700	214.700	—	—	—
Nouvelle-Zélande	214.700	158.600	56.100	—	56.100
Pakistan	339.226	79.081	260.145	23.574	283.719
Panama	21.470	21.470	—	—	—
Paraguay	17.176	—	17.176	—	17.176
Pays-Bas	545.338	474.088	71.250	—	71.250
Pérou	85.880	85.880	—	—	—
Philippines	124.526	124.526	—	—	—
Pologne	583.984	583.984	—	—	—
République Dominicaine	21.470	21.470	—	—	—
RSS de Biélorussie	145.996	145.996	—	—	—
RSS d'Ukraine	558.220	558.220	—	—	—
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord...	4.534.464	4.534.464	—	—	—
Salvador	21.470	20.574	896	—	896
Suède	742.862	575.929	166.933	—	166.933
Syrie	38.646	4.000	34.646	41.004	75.650
Tchécoslovaquie	450.870	389.058	61.812	—	61.812
Thaïlande	90.174	90.174	—	—	—
Turquie	322.050	98.723	223.327	28.749	252.076
Union des Républiques socialistes soviétiques	4.229.590	4.229.590	—	—	—

Tableaux joints à l'état n° III

TABLEAU A (suite)

Situation au 31 décembre 1952 des contributions à recevoir des Etats Membres (suite)

	Contributions fixées pour 1952			Soldes dus sur les contributions de 1951 (Dollars)	Totaux des soldes dus (Dollars)
	Contributions demandées ^a (Dollars)	Versements effectués (Dollars)	Soldes dus (Dollars)		
Union Sud-Africaine	386.460	386.460	—	—	—
Uruguay	77.292	23.075	54.217	—	54.217
Venezuela	137.408	137.408	—	—	—
Yémen	17.176	17.176	—	—	—
Yougoslavie	184.642	184.642	—	—	—
	<u>42.940.000</u>	<u>37.713.281</u>	<u>5.226.719</u>	<u>3.376.288</u>	<u>8.603.007</u>

^a La somme de 42.940.000 dollars s'analyse comme suit:

	Dollars
Montant fixé pour les contributions de l'exercice financier 1952 et porté en recettes dans les comptes de 1952 (état n° II)	41.696.980
Contributions afférentes aux prévisions supplémentaires pour l'exercice financier 1951 et portées en recettes dans les comptes de 1951	1.126.900
	<u>42.823.880</u>
Contributions fixées pour couvrir la surestimation des recettes accessoires de l'exercice financier 1951 (638.500 dollars moins 522.380 dollars correspondant aux économies que l'on espère réaliser au cours de la liquidation des engagements de l'exercice antérieur	116.120
Total des contributions pour 1952 inscrit plus haut	<u>42.940.000</u>

TABLEAU B

Situation au 31 décembre 1952 des crédits faisant l'objet d'un règlement différé, attribués aux Etats Membres au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations

	Dollars
Afghanistan	6.123
Argentine	310.596
Australie	411.450
Belgique	228.852
Bolivie	23.907
Canada	542.308
Chili	90.792
Chine	345.319
Cuba	76.817
Danemark	158.652
Egypte	54.639
Equateur	2.782
France	1.014.117
Grèce	87.724
Guatemala	5.694
Haiti	15.132
Honduras	3.614
Inde	806.286
Irak	22.815
Iran	48.906
Luxembourg	16.536
Mexique	53.599
Nicaragua	2.015
Norvège	129.142
Nouvelle-Zélande	135.525
Panama	17.927
Pays-Bas	297.115
Pérou	28.756
Pologne	377.065

TABLEAU B (suite)

Situation au 31 décembre 1952 des crédits faisant l'objet d'un règlement différé, attribués aux Etats Membres au titre du transfert des avoirs de la Société des Nations (suite)

	<i>Dollars</i>
République Dominicaine	9.425
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	1.496.768
Salvador	8.879
Suède	303.316
Tchécoslovaquie	332.475
Thaïlande	106.522
Turquie	76.037
Union des Républiques socialistes soviétiques	193.115
Union Sud-Africaine	256.139
Uruguay	63.869
Venezuela	44.694
Yougoslavie	237.614
	<u>8.443.058</u>

TABLEAU C

Siège permanent

Dépenses préliminaires et frais de construction au 31 décembre 1951

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Achèvement du bâtiment du Secrétariat, du bâtiment des conférences, du bâtiment de l'Assemblée générale et des garages		51.219.408
Bâtiment de la bibliothèque, y compris les frais de transformation		1.649.117
Architectes (études et plans)		2.387.150
Services techniques et surveillance des travaux		3.484.118
Réaménagement du Franklin D. Roosevelt Drive		2.569.879
Recherche des titres de propriété relatifs au terrain		19.905
Attribution de nouveaux logements aux personnes qui résidaient dans les immeubles situés sur le terrain du Siège et réinstallation de ces personnes	653.701	
<i>A déduire: remboursements effectués par la ville de New-York</i>	<u>375.943</u>	277.758
Frais de démolition		306.707
Aménagement des terrains		462.033
Fournitures, mobilier et matériel		1.918.928
Dépenses administratives du Service des plans de construction du Siège:		
Traitements et indemnités (moins les contributions du personnel)	470.378	
Service de comptabilité et vérification des comptes	24.872	
Loyer et entretien des locaux et du matériel	11.187	
Frais de voyage du personnel en mission	14.180	
Papeterie et fournitures de bureau	2.635	
Dépenses diverses	8.240	531.492
		<u>64.826.495</u>

TABLEAU D

Situation au 31 décembre 1952 des placements appartenant au Fonds de roulement

	<i>Dollars</i>
United States Treasury Bills, échéance 29 janvier 1953	499.317
United States Treasury Bills, échéance 18 mars 1953	3.486.088
United States Treasury Bills, échéance 19 juin 1953	1.386.424
United States Treasury Certificates of Indebtedness, 1 7/8 pour 100, échéance 1er juin 1953 (2 millions de dollars)	1.999.648
	<u>7.371.477</u>

TABLEAU E

Avances aux institutions spécialisées et aux commissions préparatoires pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952

	<i>Soldes au 1er janvier 1952 (dollars)</i>	<i>Avances effectuées au cours de l'exercice (dollars)</i>	<i>Remboursements effectués au cours de l'exercice (dollars)</i>	<i>Soldes au 31 décembre 1952 (dollars)</i>
Commission intérimaire de l'Organisation internationale du commerce	233.704	1.080	18.010	216.774
Commission préparatoire de l'Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime	2.779	1.905	—	4.684
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture ...	600.000	—	600.000	—
Organisation météorologique mondiale	90.000	—	—	90.000
	<u>926.483</u>	<u>2.985</u>	<u>618.010</u>	<u>311.458</u>

TABLEAU F

Situation au 31 décembre 1952 des avances destinées à financer divers achats et services remboursables

	<i>Soldes au 1er janvier 1952 (dollars)</i>	<i>Avances effectuées au cours de l'exercice (dollars)</i>	<i>Remboursements effectués au cours de l'exercice (dollars)</i>	<i>Soldes au 31 décembre 1952 (dollars)</i>
Frais de voyage des représentants supplémentaires siégeant à l'Assemblée, aux Conseils et aux commissions et frais supplémentaires afférents aux moyens de transports locaux mis à la disposition des délégations	18.967	61.431	59.833	20.565
Frais de voyage du personnel prêté aux institutions spécialisées, etc.	3.390	5.419	7.917	892
Frais de location et dépenses afférentes à l'aménagement des locaux occupés par les délégations d'Etats Membres et les institutions spécialisées dans l'Empire State Building	6.488	291.423	290.227	7.684
Achat de matériel destiné à la cafétéria	213.921	78.857	26.616	266.162
Service des visites accompagnées (AAUN)	—	36.200	—	36.200
Assurance du bâtiment du Secrétariat:				
Primes versées pour des périodes dépassant l'exercice financier considéré	—	51.613	5.536	46.077
Autres achats remboursables	7.035	67.842	64.943	9.934
	<u>249.801</u>	<u>592.785</u>	<u>455.072</u>	<u>387.514</u>

TABLEAU G

Situation au 31 décembre 1952 des avances reçues des Etats Membres pour le Fonds de roulement

	<i>Dollars</i>
Afghanistan	16.991,36
Arabie saoudite	16.991,36
Argentine	344.075,09
Australie	375.933,90
Belgique	286.729,24
Birmanie	31.858,80
Bolivie	12.743,52

TABLEAU G (suite)

Situation au 31 décembre 1952 des avances reçues des Etats Membres pour le Fonds de roulement
(suite)

	<i>Dollars</i>
Brésil	344.075,09
Canada	711.513,30
Chili	74.337,21
Chine	1.221.254,17
Colombie	78.585,05
Costa-Rica	8.495,68
Cuba	70.089,37
Danemark	167.789,70
Egypte	127.435,22
Equateur	10.619,60
Etats-Unis d'Amérique	7.837.265,91
Ethiopie	21.239,20
France	1.221.254,17
Grèce	38.230,57
Guatemala	12.743,52
Haiti	8.495,68
Honduras	8.495,68
Inde	749.743,87
Indonésie	127.435,22
Irak	29.734,88
Iran	84.956,81
Islande	8.495,68
Israël	36.106,65
Liban	12.743,52
Libéria	8.495,68
Luxembourg	10.619,60
Mexique	138.054,82
Nicaragua	8.495,68
Norvège	106.196,02
Nouvelle-Zélande	106.196,02
Pakistan	167.789,70
Panama	10.619,60
Paraguay	8.495,68
Pays-Bas	269.737,88
Pérou	42.478,41
Philippines	61.593,69
Pologne	288.853,16
République Dominicaine	10.619,60
République socialiste soviétique de Biélorussie	72.213,29
République socialiste soviétique d'Ukraine	276.109,64
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	242.859,84
Salvador	10.619,60
Suède	367.438,21
Syrie	19.115,28
Tchécoslovaquie	223.011,63
Thaïlande	44.602,33
Turquie	159.294,02
Union des République socialistes soviétiques	2.092.061,50
Union Sud-Africaine	191.152,83
Uruguay	38.230,57
Venezuela	67.965,45
Yémen	8.495,68
Yougoslavie	91.328,57
	<u>21.239.203,00</u>

Note:

Les avances ci-dessus sont toutes intégralement versées à l'exception d'une somme de 4.000 dollars à recevoir de Cuba.

TABLEAU H

Situation au 31 décembre 1952 du Fonds de dotation de la bibliothèque

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Revenus accumulés:		
Solde au 1er janvier 1952	22.689	
<i>A ajouter</i> : montant net des intérêts perçus et échus pendant l'exercice	13.520	
	<u>36.209</u>	
<i>A déduire</i> : frais d'achat de livres et de matériel pour la bibliothèque	14.154	
Solde non dépensé au 31 décembre 1952		22.055
Capital:		
Solde au 31 décembre 1952 (aucun changement au cours de l'exercice)		<u>541.715</u>
Montant total du Fonds		<u>563.770</u>
Ce total se décompose comme suit:		
Placements:		
Emprunt extérieur allemand, 1924	1	
Emprunt extérieur du Gouvernement danois, 5½ pour 100	10.225	
United States Savings Bonds, Registered Series G, échéance 1er juin 1960, 2½ pour 100	100.000	
United States Savings Bonds, Registered Series G, échéance 1er juillet 1960, 2½ pour 100	200.000	
Commonwealth of Australia, 1962, 3¾ pour 100	13.975	
United States Treasury Bonds, 1959-1962, 2¼ pour 100	17.361	
Emprunt du Gouvernement grec en faveur des réfugiés, 1964, 7 pour 100	4.200	
Bons du Gouvernement suédois, 1939, 2¾ pour 100	47.185	
United States Treasury Bonds, 2¾ pour 100, échéance 15 avril 1980	41.095	
Bons du Gouvernement suédois, 1942, 3½ pour 100	28.556	
Bons du Gouvernement suédois, 1943, 3½ pour 100	28.588	
Bons du Gouvernement suédois, 1944, 3½ pour 100	28.836	
Dominion of Canada, 3 pour 100 perpétuel	21.804	
	<u>541.826</u>	
Disponible en banque	24.151	
Intérêts échus	4.054	
	<u>570.031</u>	
<i>A déduire</i> : montant à verser au Fonds général	6.261	
		<u>563.770</u>
Le solde des revenus non dépensés au 31 décembre 1952, soit 22.055 dollars, s'analyse comme suit:		
Crédits ouverts en 1952, non dépensés au 1er janvier 1952	7.893	
Crédits ouverts en 1952	14.000	
	<u>21.893</u>	
<i>A déduire</i> : dépenses selon détail ci-dessus	14.154	
Reliquat non utilisé des crédits ouverts	7.739	
Revenu non affecté	14.316	
	<u>22.055</u>	

Ce fonds a été transféré de la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies et il est géré conformément à des règles précises destinées à assurer l'utilisation des revenus de ce fonds aux fins prescrites lors de sa création, c'est-à-dire pour l'entretien d'une bibliothèque au Palais des Nations.

TABLEAU I
Situation du Fonds de la Maison internationale de la presse au 31 décembre 1952

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Solde au 1er janvier 1952		25.458
<i>A déduire:</i> frais de garde		32
Solde au 1er janvier 1952		25.426
Le solde au 31 décembre se décomposait comme suit:		
Disponible en banque	86	
Or, 726 onces 804 de fin	25.340	
		25.426

Ce fonds, constitué par des contributions volontaires en vue d'entretenir une Maison internationale de la presse à proximité du Palais des Nations à Genève, a été transféré de la Société des Nations à l'Organisation des Nations Unies sous réserve de l'observation des clauses initiales de sa création. En conséquence la garde de ce fonds est assurée provisoirement, en attendant que soit précisé quels sont les organes juridiquement habilités à en disposer.

TABLEAU J
Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

ETAT DU COMPTE SPÉCIAL AU 31 DÉCEMBRE 1952

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Solde au 1er janvier 1952, représentant les sommes non encore versées aux organisations participantes		11.113.595	
Contributions reçues en 1952:			
Au titre des promesses de 1952	16.210.538		
Au titre des promesses de 1951	2.380.647		
	18.591.185		
<i>A déduire:</i> pertes au change	492.065	18.099.120	
Recettes accessoires		156.642	29.369.357
<i>A déduire:</i>			
Sommes versées aux organisations participantes		19.133.321	
Dépenses communes d'administration et dépenses des représentants résidents		475.516	19.608.837
Solde au 31 décembre 1952			9.760.520
Ce solde se décomposait comme suit:			
Encaisse et fonds disponibles en banque			5.794.507
Placements			3.496.094
Sommes à recevoir, avances, etc.			287.040
Contributions en nature acceptées, mais sur lesquelles il n'a pas encore été effectué de prélèvement			254.365
			9.832.006
<i>A déduire:</i>			
Dépenses engagées			71.486
			9.760.520
Ce solde de 9.760.520 dollars s'analyse comme suit:			
Affectations de l'Organisation des Nations Unies n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement (voir état No IV)			1.175.018
Affectations d'autres organisations participantes n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement:			
Organisation pour l'alimentation et l'agriculture		767.176	
Organisation mondiale de la santé		1.150.283	
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture		614.959	
Organisation internationale du Travail		825.990	
Organisation de l'aviation civile internationale		50.831	
			3.409.239
Contributions non affectées et autres recettes			2.176.263
Réserve spéciale			3.000.000
			9.760.520

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

ETAT DES CRÉDITS ALLOUÉS À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU 31 DÉCEMBRE 1952

(En dollars des Etats-Unis)

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées au 31 décembre 1951, reporté à l'exercice 1952		1.529.706
Crédits ouverts pendant l'exercice terminé le 31 décembre 1952		3.817.910
Crédits ouverts au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, pour 1952..		1.609.400
Economies réalisées au cours de la liquidation des engagements des exercices antérieurs		66.700
Recettes accessoires		5.052
		<u>7.028.768</u>
Dépenses engagées pendant la période:		
Coût des projets (tableau A)	5.805.866	
Frais indirects d'exécution (tableau B)	766.161	
Dépenses d'administration centrale (tableau C)	441.907	7.013.934
		<u>14.834</u>
Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées		<u>14.834</u>
L'excédent s'analyse comme suit:		
Fonds disponibles en caisse et en banque	543.862	
Crédits ouverts, mais sur lesquels aucun prélèvement n'a été effectué	1.175.018	
Sommes à recevoir, avances, dépôts, etc. (montant net)	110.430	1.829.310
		<u>1.829.310</u>
<i>A déduire:</i>		
Engagements non soldés	1.739.062	
Soldes créditeurs divers	1.898	
Montants à verser à d'autres fonds	73.516	1.814.476
		<u>1.814.476</u>
		<u>14.834</u>
Certifié exact		Approuvé
(Signé) H. C. ANDERSEN		(Signé) Trygve LIE
Directeur du Bureau financier		Secrétaire général

ATTESTATION DE VERIFICATION

L'état ci-dessus des crédits alloués à l'Organisation des Nations Unies au titre du Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1952, a été vérifié conformément aux instructions que nous avons reçues. Nous avons recueilli tous les renseignements et explications nécessaires et nous certifions, à la suite de cette vérification, qu'à notre avis l'état ci-dessus et les tableaux connexes relatifs au coût des programmes et aux dépenses d'administration sont exacts.

(Signé) Watson SELLAR, *Canada*
Jaime JARAMILLO, *Colombie*
Otto F. REMKE, *Danemark*

Tableaux joints à l'état n° IV

TABLEAU A

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

TABLEAU DES DÉPENSES ENGAGÉES (CÔÛT DES PROJETS) PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'APRÈS LES ÉCRITURES DE L'ORGANISATION, PENDANT L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1952

(En dollars des Etats-Unis)

<i>Projets</i>	<i>Décaissements (Dollars)</i>	<i>Engagements non liquidés (Dollars)</i>	<i>Totaux (Dollars)</i>
ASIE ET EXTRÊME-ORIENT			
Birmanie	105.167	16.092	121.259
Ceylan	59.677	5.538	65.215
Corée	2.012	—	2.012
Fondation norvégienne	3.145	505	3.650
Groupe d'experts en matière de transports fluviaux	4.784	11	4.795
Inde	56.615	10.440	67.055
Inde — Etude de l'interdépendance des facteurs démographiques, économiques et sociaux (DEMECOSOC)	9.372	—	9.372
Indonésie	88.859	6.937	95.796
Indonésie — Bureau du plan	130	7.500	7.630
Pakistan	102.756	6.693	109.449
Philippines	36.271	8.369	45.090
ASIE ET EXTRÊME-ORIENT: PROJETS RÉGIONAUX			
Conférence sur les statistiques des prix et de la production — Bangkok ...	5.185	500	5.685
Groupe d'experts de la sidérurgie — Japon	12.602	10.854	23.456
Projet de la Banque internationale	—	6.100	6.100
Centre international de formation — Statistiques de l'état civil et statistiques sanitaires — Asie du Sud-Est	2.614	—	2.614
Voyage d'étude — Exploitation des chemins de fer	51.626	20.084	71.710
Cycle d'études sur la production et l'utilisation de l'alcool carburant	11.432	7.120	18.552
Programme de formation — Contrôle statistique de la qualité — Inde ...	23.020	3.440	26.460
Centre de formation Organisation des Nations Unies/OMS — Statistiques de l'état civil et statistiques sanitaires — Pacifique occidental	13.618	1.778	15.396
	<hr/> 589.335	<hr/> 111.961	<hr/> 701.296
EUROPE ET AFRIQUE			
Finlande	81	—	81
Grèce	31.569	3.105	34.674
Italie	2.844	28	2.872
Libye	152.394	4.928	157.322
Somalie	2.597	—	2.597
Yougoslavie	156.064	70.751	226.815
	<hr/> 345.549	<hr/> 78.812	<hr/> 424.361
AMÉRIQUE LATINE			
Bolivie	202.594	15.154	217.748
Brésil	940	—	940
Brésil (cycle d'études en matière de service social rural)	2.113	1.676	3.789
Brésil (Ecole d'administration publique)	69.511	11.940	81.451
Chili	13.636	77	13.713
Colombie	45.223	8.411	53.634
Cuba	15.376	2.174	17.550
Equateur	14.839	7.930	22.769
Guatemala	7.014	2.135	9.149
Haïti	18.152	4.121	22.273
Jamaïque	834	1.430	2.264
Mexique	5.190	410	5.600
Panama	5.392	165	5.557
Paraguay	14.842	10.568	25.410
Pérou	17.057	12.815	29.872
République Dominicaine	—	750	750

TABLEAU DES DÉPENSES ENGAGÉES (COÛT DES PROJETS) PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'APRÈS LES ÉCRITURES DE L'ORGANISATION, PENDANT L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1952 (*suite*)

(En dollars des Etats-Unis)

<i>Projets</i>	<i>Décaissements (Dollars)</i>	<i>Engagements non liquidés (Dollars)</i>	<i>Totaux (Dollars)</i>
Sainte-Lucie	228	—	228
Salvador	68.015	9.043	77.058
AMÉRIQUE LATINE — PROJETS RÉGIONAUX			
Programme d'intégration économique de l'Amérique centrale	244	2.100	2.344
Enquête sur les transports en Amérique centrale	27.581	7.009	34.590
Programme de formation en vue du développement économique (CEAL/ AAT) — (Chili)	27.975	6.974	34.949
Centre de formation du Salvador	1.052	—	1.052
Populations indigènes — Amérique du Sud	66.115	46.821	112.936
Centre interaméricain de biostatistique — Chili	21.969	2.124	24.093
Cycle d'études interaméricain en matière de recherches sur le revenu national	—	1.095	1.095
Groupe de travail de la sidérurgie	36.651	9.546	46.197
Mission mixte d'information	8.000	—	8.000
Cycle d'études en matière de statistiques des échanges internationaux	354	—	354
Cycle d'études en matière de prévention du crime	3.286	72	3.358
Centre de formation en matière de produits agricoles et produits connexes — Santiago	4.419	1.650	6.069
Centre de formation en matière de statistiques agricoles — Equateur	4.582	563	5.145
Centre de formation en matière de pêcheries	290	50	340
	703.474	166.803	870.277
PROCHE-ORIENT ET MOYEN-ORIENT			
Afghanistan	202.070	26.184	228.254
Egypte	2.565	570	3.135
Iran	137.151	13.902	151.053
Iran — Mission spéciale	16.670	5.255	21.925
Israël	46.829	51.079	97.908
Jordanie	38.828	5.714	44.542
Liban	8.922	282	9.204
Turquie	23.954	20	23.974
Turquie — Administration publique	17.388	9.101	26.489
Agent de liaison du Bureau de l'assistance technique	8.432	—	8.432
PROCHE-ORIENT ET MOYEN-ORIENT: PROJETS RÉGIONAUX			
Cycle d'études sur les statistiques des prix et de la production	8.830	335	9.165
Centre de formation en matière de statistiques de l'état civil et de statis- tiques sanitaires	5.529	—	5.529
	529.123	116.989	646.112
GÉNÉRALITÉS			
Bourses de perfectionnement et bourses d'études	738.578	1.049.507	1.788.085
Dépenses au titre de projets différés	7.290	709	7.999
Bibliothèque technique sur la lutte contre les inondations	7.100	785	7.885
Publications relatives à l'habitation	14.576	—	14.576
Fournitures diverses pour le personnel chargé de l'exécution des projets ..	37	2.500	2.537
Etablissement de dossiers techniques	59	—	59
Centre de formation sur l'organisation des services statistiques (Canada)	26.905	19.040	45.945
Organisation météorologique mondiale	15.000	—	15.000
	809.545	1.072.541	1.882.086
Fonctions consultatives en matière de service social	644.276	86.016	730.292
Développement économique	388.509	35.316	423.825
Administration publique	99.103	28.514	127.617
TOTAUX	4.108.914	1.696.952	5.805.866

TABLEAU B

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

TABLEAU DES DÉPENSES ENGAGÉES (FRAIS INDIRECTS D'EXÉCUTION) PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'APRÈS LES ÉCRITURES DE L'ORGANISATION, PENDANT L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1952

(En dollars des Etats-Unis)

	Décaissements (Dollars)	Engagements non liquidés (Dollars)	Totaux (Dollars)
Traitements et salaires	679.807	1.161	680.968
Fournitures et matériel de bureau	3.965	98	4.063
Locaux et mobilier de bureau	729	—	729
Frais de voyage et de transport:			
Déplacements officiels	13.935	2.763	16.698
Recrutement, congé et licenciement	29.649	11.955	41.604
Travaux contractuels et autres services:			
Communications	15.049	6.164	21.213
Autres dépenses	622	264	886
	<u>743.756</u>	<u>22.405</u>	<u>766.161</u>

TABLEAU C

Programme élargi d'assistance technique en vue du développement économique des pays insuffisamment développés

TABLEAU DES DÉPENSES ENGAGÉES (DÉPENSES D'ADMINISTRATION CENTRALE) PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES, D'APRÈS LES ÉCRITURES DE L'ORGANISATION, PENDANT L'EXERCICE FINANCIER TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1952

(En dollars des Etats-Unis)

	Décaissements (Dollars)	Engagements non liquidés (Dollars)	Totaux (Dollars)
Traitements et salaires	388.723	3.293	392.016
Fournitures et matériel de bureau	1.745	—	1.745
Frais de voyage et de transport:			
Déplacements officiels	15.796	11.098	26.894
Recrutement, congé et licenciement	6.214	2.805	9.019
Travaux contractuels et autres services:			
Communications	9.724	2.509	12.233
	<u>422.202</u>	<u>19.705</u>	<u>441.907</u>

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Blank page



Page blanche

RAPPORT DU COMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Le Comité des commissaires aux comptes avait à examiner et certifier les comptes relatifs aux opérations financières de 1952 et à présenter ses observations les concernant. Il s'agit des comptes suivants :

- a) Le Fonds général et les autres fonds administrés par le Secrétaire général, y compris les comptes relatifs à la construction du Siège et à la Cour internationale de Justice,
- b) Le Compte spécial ouvert par le Secrétaire général pour la comptabilisation des contributions au Programme élargi d'assistance technique, en vue du développement économique des pays insuffisamment développés,
- c) Les crédits sur le Compte spécial alloués à l'Organisation des Nations Unies au titre du Programme élargi d'assistance technique,
- d) Les comptes de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies,
- e) Les comptes du Fonds de secours du Haut-Commissariat pour les réfugiés,
- f) Les comptes du Fonds international des Nations Unies pour le secours à l'enfance,
- g) Les comptes de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée,
- h) Les comptes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

2. Le présent rapport contient les observations du Comité des commissaires aux comptes sur les points *a*, *b*, et *c* ci-dessus. Les états financiers de la Caisse commune des pensions du personnel et le rapport de vérification y relatif paraîtront dans le rapport que le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel doit présenter à l'Assemblée, mais on trouvera plus loin, aux paragraphes 43 à 46, quelques observations présentées à titre d'information. Le Haut-Commissaire pour les réfugiés doit également rendre compte de ses opérations à l'Assemblée générale; c'est pourquoi le Comité des commissaires aux comptes a renvoyé au Haut-Commissaire, pour qu'il les publie dans son rapport, les comptes dûment vérifiés du Fonds de secours aux réfugiés. Les observations générales qui font l'objet des paragraphes 47 à 49 sont également présentées à titre d'information.

3. Les comptes du Fonds international pour le secours à l'enfance et le rapport de vérification seront, comme par le passé, présentés à l'Assemblée générale dans un même document; aussi le Comité n'a-t-il présenté aucune observation à ce sujet dans le présent rapport.

4. Pour l'UNKRA et l'UNRWAPRNE, l'exercice financier se termine le 30 juin; le présent rapport ne contient donc pas d'observations sur les opérations de ces deux organismes.

5. Les diverses vérifications déjà effectuées l'ont été conformément aux dispositions de la résolution 456 (V) de l'Assemblée générale et aux "Principes applicables à la vérification des comptes" énoncés dans l'appendice à cette résolution. Comme les années précédentes, le Comité a procédé par sondages et a fait toutes les vérifications qu'il jugeait nécessaires pour s'assurer de l'état des comptes et il a constaté que d'une manière générale ils étaient bien tenus. Le Comité et ses vérificateurs ont promptement reçu tous les renseignements et toutes les explications qu'ils demandaient et la vérification a été facilitée par la courtoisie et la collaboration des fonctionnaires du Secrétariat, de la Cour internationale de Justice et du Haut-Commissariat pour les réfugiés.

Comptes de l'Organisation des Nations Unies

6. *Crédits budgétaires.* Les prévisions de dépenses initialement approuvées par l'Assemblée générale s'élevaient à 48.096.780 dollars. Par sa résolution 662 (VII), du 25 novembre 1952, l'Assemblée générale a porté ce total à 50.547.660 dollars. Les dépenses engagées se sont élevées à 50.270.153 dollars. Un solde de 277.507 dollars restait donc disponible au 31 décembre dernier et cette somme doit, conformément aux dispositions de l'article 5 du règlement financier, venir en déduction des contributions des Etats Membres pour 1954.

7. Aucun chapitre du budget n'a fait l'objet d'annulations de crédits importants; le solde de 277.507 dollars résulte essentiellement du non-engagement de crédits afférents à deux titres du budget:

<i>Titres</i>	<i>Objets</i>	<i>Crédits ouverts (dollars)</i>	<i>Dépenses engagées (dollars)</i>	<i>Soldes (dollars)</i>
III.	Siège de l'Organisation des Nations Unies à New-York	31.628.550	31.501.488	127.062
IX.	Programmes techniques	1.392.900	1.309.400	83.500

8. *Raisons des virements entre chapitres effectués en fin d'exercice.* Bien que l'Assemblée générale ait révisé les prévisions budgétaires une fois encore le 25 novembre 1952, des virements entre chapitres d'un montant total de 115.555 dollars ont dû être effectués en décembre, comme il est indiqué au paragraphe 7 du rapport financier du Secrétaire général. Le Comité a voulu en connaître la raison. Il a appris ce qui suit:

Virement de 45.330 dollars au chapitre 15 (Conférences et services généraux): Le 25 novembre, l'Assemblée générale a approuvé une augmentation de 58.060 dollars pour ce chapitre. On avait indiqué à l'époque qu'on évaluait à 168.250 dollars les besoins de l'Administration postale, et les dépenses relatives à l'achat de mobilier, mais qu'on pensait pouvoir économiser 110.190 dollars sur les autres postes de ce chapitre. A la fin de l'exercice, on a constaté que les économies réalisées étaient inférieures de 45.330 dollars aux prévisions.

Virement de 45.000 dollars au chapitre 19 (Matériel): Cette somme était destinée à l'achat d'un appareillage complet de prise de vues et de son kinescope pour les émissions différées de télévision. Le matériel en question était déjà utilisé en vertu d'un contrat de location. Lors de l'achat en décembre, les 4.900 dollars déjà versés pour la location ont été considérés comme un acompte à valoir sur le prix d'achat.

Virement de 24.350 dollars au chapitre 20 (Bureau des Nations Unies à Genève): On prévoyait qu'il faudrait 73.000 dollars pour couvrir les frais afférents à des ajustements de traitement au Bureau de Genève, mais l'Assemblée générale n'a pas ouvert de crédits spéciaux en novembre parce qu'elle pensait que l'on pourrait réaliser des économies sur d'autres activités du Bureau de Genève.

Virement de 875 dollars au chapitre 3 b (Commissions économiques régionales): Cette somme était destinée à liquider certains engagements de l'exercice précédent, savoir: le règlement de frais de voyage afférents à la Conférence de la CEPAL tenue à Mexico en 1951.

9. *Recettes accessoires.* Le chiffre initialement approuvé était de 6.399.800 dollars; les recettes effectives ont été d'environ 21.000 dollars supérieures à ce chiffre. Toutefois, les diverses sources de recettes n'ont pas toutes produit les sommes prévues à l'origine. Par exemple:

<i>Sources</i>	<i>Prévisions (dollars)</i>	<i>Recettes (dollars)</i>	<i>Sur-Estimations (dollars)</i>	<i>Sous-Estimations (dollars)</i>
Contributions du personnel	4.952.900	4.648.559	304.341	
Ventes de timbres-poste de l'Organisation des Nations Unies	300.000	421.350		121.350
Ventes de publications	226.500	295.943		69.443
Loyers	268.500	283.638		15.138
Sommes remboursées par des institutions spécialisées	224.300	212.604	11.696	
Revenu des placements	130.575	152.383		21.808
Contributions d'Etats non membres	11.025	95.063		84.038

10. La principale raison pour laquelle les contributions du personnel ont été inférieures de 304.341 dollars aux prévisions est qu'il était difficile d'évaluer de façon exacte les effets de l'indemnité de cherté de vie qui devait entrer en vigueur au début de 1952.

11. La prévision de 300.000 dollars pour le produit de la vente des timbres-poste était prudente, les recettes de 1951 s'étant élevées à 375.312 dollars. Le montant de 421.350 dollars recueilli en 1952 dépasse donc de 46.000 dollars les recettes de l'année précédente.

12. Les publications des Nations Unies sont de plus en plus demandées dans le monde, mais une fraction importante de l'augmentation des recettes en 1952 résulte de l'ouverture d'une grande librairie dans le nouveau bâtiment de l'Assemblée générale. Son chiffre d'affaires est maintenant d'environ 14.000 dollars par mois.

13. L'augmentation des contributions d'Etats non membres est le fait d'une opération comptable effectuée en vertu de la résolution 582 (VI) de l'Assemblée générale, les contributions à la Cour internationale de Justice et au contrôle des stupéfiants pour 1950 et 1951 étant comprises dans le chiffre de 95.063 dollars.

14. *Remboursement des frais ordonnés par le Tribunal administratif.* L'article 9 du statut du Tribunal administratif des Nations Unies dispose que lorsque le Tribunal ordonne l'annulation d'une décision de licenciement mais que le Secrétaire général estime que cette annulation n'est pas possible ou n'est pas opportune,

“. . . le Tribunal alloue à l'intéressé, dans les soixante jours, une indemnité pour le préjudice subi. Le requérant peut réclamer une indemnité en lieu et place de l'annulation de la décision contestée ou de l'exécution de l'obligation invoquée. Lorsqu'il y a lieu à indemnité, celle-ci est fixée par le Tribunal et versée par l'Organisation des Nations Unies ou, le cas échéant, par l'institution spécialisée à laquelle la compétence du Tribunal s'étend aux termes de l'article 12.”

15. En 1952, le Tribunal a été saisi d'une affaire invoquant le refus par le Secrétaire général de continuer à employer le requérant. En cours d'instance, ce dernier a fait savoir qu'il ne demandait pas que le Tribunal ordonne au Secrétaire général de renouveler son contrat, mais qu'il fixe une indemnité pour le préjudice subi, y compris “certains frais résultant de l'instance devant le Tribunal”. Le Tribunal a décidé ce qui suit:

“En ce qui concerne les dépens, le Tribunal a dû examiner s'il fallait faire droit aux demandes du requérant, étant donné que le Secrétaire général a déjà payé les frais de voyage du requérant conformément aux termes de la circulaire du 10 mai 1951, que M. Byron Price a publiée au nom du Secrétaire général et aux termes de laquelle seront payés les frais de voyage et de subsistance des requérants lorsque la procédure orale devant le Tribunal aura lieu en dehors du Siège. Le Tribunal, tenant compte du caractère propre de la présente affaire et de la décision de faire siéger le Tribunal à Genève, estime que, conformément à sa déclaration de principe du 14 décembre 1950 (A/CN.5/R.2), il est fondé à allouer aussi le paiement des frais de voyage et de subsistance du conseil du requérant. En conséquence, il accorde 1.000 dollars des Etats-Unis de ce chef”.

16. Le Secrétaire général a payé cette somme. Le Comité des commissaires aux comptes attire l'attention sur ce paiement pour les raisons suivantes:

- a) Le Tribunal n'est pas une instance judiciaire;
- b) Le statut ne parle pas du remboursement des frais sauf à stipuler que les dépenses du Tribunal sont à la charge de l'Organisation des Nations Unies; et
- c) Si le Tribunal peut ordonner le remboursement de certains frais encourus par le requérant, il est permis d'en déduire que, dans les cas appropriés, le Secrétaire général peut demander au Tribunal d'ordonner le remboursement à l'Organisation de certains frais encourus par elle.

17. *Versements à titre gracieux.* Le paragraphe 3 de l'article X du règlement financier est ainsi conçu:

“Le Secrétaire général peut prescrire le versement à titre gracieux des sommes qu'il juge nécessaire d'allouer dans l'intérêt de l'Organisation, à condition qu'un état de ces paiements soit présenté à l'Assemblée générale avec les comptes annuels.”

Au paragraphe 19 du rapport financier, le Secrétaire général énumère les versements qu'il considère comme ayant été faits à titre gracieux. En examinant les comptes, le Comité a constaté que le Secrétaire général avait alloué à quelques fonctionnaires, lors de leur départ, des sommes qui semblent avoir le caractère de versements à titre gracieux. Dans le cas d'un fonctionnaire dont le contrat permettait le licenciement avec un préavis de trente jours, l'intéressé a reçu trois mois de traitement au lieu du préavis. La différence nette a été de 383 dollars. Dans un autre cas, avec un contrat de même type, l'intéressé a reçu soixante jours de traitement. La différence nette a été de 663 dollars. Dans un troisième cas, un fonctionnaire a été reconnu tuberculeux alors qu'il se trouvait en congé dans ses foyers. Lorsque tous ses droits au congé avec traitement ont été épuisés, on lui a accordé un congé spécial avec demi-traitement pour la période allant du 13 mai au 14 juin, date à laquelle l'intéressé a eu droit à une pension de retraite en vertu des statuts de la Caisse des pensions. Ce versement s'est élevé à 179 dollars. Le Comité a constaté enfin qu'un fonctionnaire qui, après avoir pris un congé prolongé (congés de maladie et autres) était allé dans son pays au titre du congé dans les foyers, puis s'était vu accorder quatre mois de congé spécial à plein traitement, avait démissionné à l'issue de cette période. La dépense nette à la charge de l'Organisation a été dans ce cas de 1.643 dollars. Le Comité estime qu'il serait de bonne administration de ne considérer un paiement comme étant effectué à titre gracieux que lorsque la seule disposition qui l'autorise expressément est le paragraphe 3 de l'article X du règlement financier.

18. *Indemnité de cherté de vie.* Durant l'exercice 1952, les fonctionnaires du Siège ont bénéficié d'une indemnité de cherté de vie de 7½ pour 100. On n'a pas calculé le coût exact de cette indemnité, mais le Comité a été informé qu'on l'évaluait à 1.330.000 dollars. En vérifiant les comptes, le Comité a pris note d'une observation que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulée à l'intention de l'Assemblée générale:

“Le Comité a été informé que l'indemnité de cherté de vie (7½ pour 100 du montant brut du traitement de base), dont, en février 1952, l'Assemblée générale a autorisé le paiement au personnel du Siège, entre en

ligne de compte pour le calcul des crédits demandés pour les postes ci-après, dont certains sont prévus au chapitre 17 : heures supplémentaires ; sursalaire de nuit ; indemnité de non-résident ; prime de connaissances linguistiques ; supplément temporaire de traitement ; indemnité personnelle ; contribution à l'assurance maladie ; indemnité de licenciement ; compensation pour congé annuel non pris. Le fait est qu'il est tenu compte de l'indemnité de cherté de vie pour l'établissement des prévisions concernant certains de ces postes résulte d'une interprétation de la résolution adoptée par la Cinquième Commission à sa 327^{ème} séance, interprétation à laquelle le Comité consultatif n'est pas en mesure de souscrire."

Un document ultérieur (A/2320 du 15 décembre 1952) montre que les divergences d'opinion concernant l'application de cet ajustement ne portent plus que sur l'indemnité de licenciement, la prime de rapatriement et la compensation pour congé annuel non pris. Le Comité constate que le Secrétaire général a exclu, à compter du 1er janvier 1953, l'indemnité de licenciement et la prime de rapatriement pour le calcul de l'indemnité de cherté de vie. Après avoir consulté les institutions spécialisées, le Secrétaire général a décidé d'exclure également la compensation pour congé annuel non pris.

19. *Dispositions du règlement du personnel relatives aux indemnités de voyage.* Les dispositions nouvelles ont été publiées en décembre 1952 ; elles sont entrées en vigueur le 1er janvier 1953. Le Secrétaire général a annoncé le 8 décembre 1952 que le nouveau règlement annulerait les règlements en vigueur avant le 1er janvier 1953 en ce qui concerne tous les fonctionnaires, à l'exception de ceux qui sont engagés spécialement pour des conférences et autres services de courte durée, des consultants et des experts de l'assistance technique, ces catégories de fonctionnaires devant faire l'objet de règlements distincts. Bien que ces dispositions ne s'appliquent pas aux opérations de 1952, le Comité a examiné les effets qu'elles auraient en 1953.

20. Le nouveau règlement dispose que tous les fonctionnaires de l'Organisation en mission officielle voyagent normalement en première classe par mer ou par air. On a fait observer qu'en raison du développement considérable au cours de l'année de la classe touriste dans les transports aériens, il y aurait lieu d'envisager de nouvelles dispositions en ce qui concerne les voyages par avion. Pour les voyages par chemin de fer, les fonctionnaires de l'Organisation ont droit à voyager dans les meilleures conditions possible et, le cas échéant, ont droit à une couchette ou à des commodités analogues. Pour l'Amérique du Nord, cela signifie la "première classe", et l'on risque de voir adopter la "première classe" comme règle universelle pour les voyages par chemin de fer, bien que dans beaucoup de pays les voyages en "première classe" soient un luxe et non la règle.

21. En ce qui concerne l'indemnité de déplacement, le nouveau règlement donne un barème. D'autre part, il étend le système des taux forfaitaires. Il en existe maintenant un pour les faux frais à l'arrivée et au départ :

"Pour tout voyage autorisé, les fonctionnaires ont droit, à l'aller et au retour, à une indemnité uniforme de 6 dollars, destinée à les défrayer des menues dépenses au départ et à l'arrivée. Ce montant est considéré comme couvrant les frais de taxi ou autres moyens de transport public, les frais de transfert des bagages, ainsi que toutes autres dépenses accessoires."

Les observations des vérificateurs européens qui ont participé à l'examen des comptes tendent à confirmer que certains fonctionnaires considèrent que l'application des taux ainsi fixés dans le règlement peut être réclamée comme un droit. Il est vrai que cette attitude trouve sa justification dans le règlement qui emploie le mot "perçoivent" sans aucune clause restrictive. Toutefois, l'expérience a montré qu'une somme de 6 dollars correspond assez exactement aux frais normalement encourus par un fonctionnaire résidant dans la région de New-York et qui doit se rendre à l'un des aéroports de New-York. En revanche, l'équivalent de 6 dollars est une somme généralement excessive en d'autres endroits, à Genève par exemple, et lorsque le voyage est de brève durée le paiement de 12 dollars (plus de 50 francs suisses) pour les faux frais à l'arrivée et au départ est généralement hors de proportion avec les frais effectivement encourus. La même remarque s'applique à l'indemnité de déplacement.

22. Au Bureau de Genève, l'usage est de ne payer que le tiers de l'indemnité journalière de subsistance normale lorsque l'intéressé n'est pas obligé de se loger à l'hôtel — façon réaliste de tenir compte des prix et de la situation en Europe. Le nouveau règlement n'établit pas cette distinction, mais les fonctionnaires du Bureau financier du Siège indiquent qu'il appartient aux ordonnateurs de fixer la somme qu'ils jugent raisonnable dans chaque cas particulier, sans jamais dépasser le montant prévu dans le règlement.

23. Le Comité a suggéré que l'on publie un mémorandum précisant les modalités d'application du règlement, y compris les normes à appliquer aux voyages des fonctionnaires dans les diverses régions.

24. *Apurement des comptes avec les Etats Membres.* Il n'existe aucune procédure établie pour concilier les divergences de vues entre les services financiers d'un gouvernement et ceux de l'Organisation. A cet égard, on peut citer le cas suivant : en 1948, le Gouvernement français a versé une somme de 46.905.574 francs à valoir sur sa contribution. Au taux de change officiel pratiqué alors par le Gouvernement français (214 francs 40 pour un dollar des Etats-Unis), la somme en question équivalait à 218.776 dollars. Or, l'Organisation a comptabilisé la transaction aux taux de change pratiqués à New-York, soit :

24.549.444 francs, le 28 août, au taux de 306 francs pour un dollar ; et
22.356.130 francs, le 10 septembre, au taux de 308,8) francs pour un dollar.

Ainsi calculée, la somme en question a été portée en compte pour 152.624 dollars, soit 66.152 dollars de moins que le montant calculé par le gouvernement. Près de cinq ans se sont écoulés et, chaque fois que la France verse sa contribution, une somme de 66.152 dollars en est déduite pour couvrir le solde dû au titre de l'exercice précédent. Par exemple, le tableau A joint à l'état de l'actif et du passif pour 1952 indique un solde de 66.152 dollars dû par la France. Comme il est manifestement souhaitable que cette situation ne se prolonge pas indéfiniment, le Comité des commissaires aux comptes signale le fait à l'Assemblée générale.

25. *Développement des activités commerciales.* Dans son dernier rapport, le Comité constatait que les recettes des garages du Siège s'élevaient en février 1952 à 4.500 dollars et estimait

“ . . . qu'à long terme, les garages pourraient être rentables : on pourrait donc envisager l'exploitation de ces locaux sur une base commerciale, en fixant les tarifs de manière à obtenir les sommes nécessaires pour couvrir certaines dépenses d'exploitation que l'Assemblée générale aura prévues.”

Pour l'année, les recettes ont été de 68.386 dollars. Le Comité s'est informé des frais d'exploitation, mais a appris qu'aucune ventilation spéciale n'avait été faite.

26. Maintenant que la construction du Siège est terminée, d'autres activités commerciales prennent de l'importance :

a) En 1951, l'exploitation du restaurant et les services connexes s'est soldée par un déficit net de 19.438 dollars, qui a été couvert par l'Organisation.

En 1952, un bénéfice net de 26.616 dollars a été réalisé et cette somme a été consacrée à l'amortissement d'une partie de l'avance prélevée sur le Fonds de roulement pour financer les frais d'équipement et d'ameublement de la cafétéria.

b) L'avance renouvelable de 11.000 dollars consentie au Département de l'information par prélèvement sur le Fonds de roulement pour couvrir l'achat des cartes postales, brochures, etc., vendues au public, a été portée à 16.000 dollars, en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires. Le Comité a été informé que l'écoulement des articles ainsi financés a été assez rapide pour produire un bénéfice appréciable.

c) Les locaux et certains services sont fournis à la “Boutique internationale” située dans le bâtiment de l'Assemblée générale. L'Administration négocie actuellement un accord qui assurera vraisemblablement des recettes à l'Organisation.

d) En avril 1952, un accord a été conclu avec une association bénévole pour la création d'une service de visites accompagnées. Une avance de 36.200 dollars sur le Fonds de roulement a été consentie pour le financement des dépenses initiales. Le tarif appliqué est soumis à l'approbation de l'Organisation. Tout bénéfice net à la fin de chaque semestre revient à l'Organisation qui, pour sa part, doit couvrir tout déficit net éventuel. A la fin de décembre, les recettes s'élevaient à 53.437 dollars et les dépenses à 54.957 dollars ; mais

i) 14.173 dollars représentaient des dépenses d'ameublement, de fournitures et de matériel ; et

ii) Le bâtiment de l'Assemblée générale n'a été ouvert au public qu'en octobre.

Par contre, la grande popularité de ces visites augmente les dépenses du Département des conférences et des services généraux en ce qui concerne les services de sécurité et d'entretien ; en effet, beaucoup de visites ont lieu le samedi et le dimanche, jours pendant lesquels le personnel de ces services est rémunéré au tarif des heures supplémentaires.

e) L'accord conclu avec l'Administration postale des Etats-Unis permet maintenant de vendre directement les timbres-poste des Nations Unies au public dans les bâtiments du Siège. Il faut une période plus longue que celle qui s'est écoulée jusqu'à présent pour déterminer si ces comptoirs de vente au public sont rentables ou non ; quoi qu'il en soit, le montant total des ventes de timbres-poste des Nations Unies aux philatélistes s'est élevé à 421.350 dollars en 1952 ; il s'agit donc d'une importante activité commerciale de l'Organisation.

27. Les exemples qui précèdent n'épuisent pas la liste des activités commerciales présentes ou futures ; ils illustrent simplement la raison pour laquelle le Comité estime que les Etats Membres pourraient peut-être étudier utilement la façon la plus efficace et la plus économique de contrôler, de financer et de gérer les activités lucratives de l'Organisation.

28. *Construction du Siège.* Avec l'ouverture du bâtiment de l'Assemblée générale s'est pratiquement achevée la construction du Siège, et l'aménagement du terrain reste la principale tâche à poursuivre en 1953. Ces travaux font l'objet d'un contrat forfaitaire. Dans le programme de construction du Siège, le bâtiment de la bibliothèque est considéré comme terminé ; si l'on décide ultérieurement d'y apporter des modifications importantes, ces travaux feront l'objet d'un nouveau programme de financement.

29. On ne connaît pas encore le montant exact des frais de construction du Siège parce que les sommes dues à divers entrepreneurs n'ont pas été arrêtées définitivement; dans certains cas l'affaire a été confiée au contentieux et il se peut même qu'il soit fait appel à la procédure d'arbitrage prévue dans les contrats. Au 31 décembre 1952, le montant total des dépenses engagées était de 66.381.119 dollars, les opérations de l'exercice examiné représentant 7.593.177 dollars.

30. A sa sixième session, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à avancer, par prélèvements sur le Fonds de roulement, jusqu'à concurrence de 2.000.000 de dollars, les sommes qui pourraient être nécessaires pour achever la construction du Siège. On n'a pas eu besoin de ces avances en 1952 et, jusqu'à présent, tous les frais ont été couverts au moyen du prêt sans intérêt de 65.000.000 de dollars consenti par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, plus le crédit de 1.000.000 de dollars ouvert par l'Assemblée générale.

31. L'accord conclu entre l'Organisation et le Gouvernement des Etats-Unis au sujet du prêt consenti par ce gouvernement prévoit le remboursement par annuités. Au 31 décembre 1952, 2.000.000 de dollars avaient été remboursés.

Cour internationale de Justice

32. Dans son rapport à l'Assemblée générale, le Comité des commissaires aux comptes doit mentionner toutes "les dépenses sortant du cadre des autorisations qui les régissent". Le Comité a constaté que la Cour a effectué un certain nombre de paiements au sujet desquels il convient d'examiner les dispositions pertinentes du Statut de la Cour internationale de Justice et de la résolution 85 (I) de l'Assemblée générale pour en déterminer la régularité. Il s'agit des cas suivants:

a) Le 7 novembre 1951, un membre de la Cour a fait savoir que, pour des raisons de santé, il ne pouvait envisager le renouvellement de son mandat. Le 6 décembre, l'Assemblée générale a élu un nouveau membre qui devait entrer en fonction à l'expiration du mandat de son prédécesseur, le 5 février 1952. L'article 23 du Statut de la Cour internationale de Justice dispose entre autres que:

"1. La Cour reste toujours en fonction, excepté pendant les vacances judiciaires, dont les périodes et la durée sont fixées par la Cour."

"3. Les membres de la Cour sont tenus, à moins de congé, d'empêchement pour cause de maladie ou autre motif grave dûment justifié auprès du Président, d'être à tout moment à la disposition de la Cour."

En outre, l'article 25 stipule que:

"1. Sauf exception expressément prévue par le présent Statut, la Cour exerce ses attributions en séance plénière."

Le nouveau membre (élu le 6 décembre 1951) ne s'est jamais rendu à La Haye en 1952. Chaque fois que les membres de la Cour ont été convoqués, il a fait savoir qu'il ne pouvait venir en raison de son état de santé. Néanmoins, à compter du 6 février, une somme mensuelle de 1.666 dollars 66 a été versée à son compte dans une banque de son pays de résidence par l'intermédiaire d'une banque de New-York. Ni le Statut de la Cour, ni son règlement, ni les dispositions en vigueur ne disent expressément à compter de quelle date les juges perçoivent un traitement. De plus, par suite de la composition internationale de la Cour, l'Article 20 du Statut n'est pas sans ambiguïté. Il est ainsi conçu: "Tout membre de la Cour doit, avant d'entrer en fonction, en séance publique, prendre l'engagement solennel d'exercer ses attributions en pleine impartialité et en toute conscience."

Le Comité des commissaires aux comptes croit devoir appeler l'attention sur cette affaire qui pourrait faire jurisprudence.

b) Dans sa résolution 85 (I), l'Assemblée générale a adopté le règlement concernant les frais de voyage et de mission des membres de la Cour internationale de Justice. Entre autres, ce règlement prévoit que lorsqu'un membre de la Cour fixe sa résidence à La Haye et que sa "femme ou les enfants à sa charge ou bien sa femme et les enfants à sa charge" résident avec lui, leurs frais de voyage entre son domicile au moment de sa nomination et La Haye sont remboursables. Tous les deux ans, l'intéressé a droit au remboursement des frais de voyage aller et retour. D'autre part, lorsqu'un membre de la Cour ne réside pas à La Haye, le droit au remboursement est limité à "un voyage aller et retour pour lui-même et un proche parent, chaque année, entre le lieu de son domicile permanent et le siège de la Cour". Cette distinction n'existait pas dans le règlement de l'ancienne Cour permanente de Justice internationale; la seconde disposition citée s'appliquait à tous les membres de la Cour.

Toutefois, le règlement en vigueur a limité à la femme et aux enfants à charge les "parents" dont les frais de voyage sont remboursés par l'Organisation, lorsque le juge a fixé sa résidence au siège de la

Cour. La question se pose donc de savoir si les frais de voyage de parents autres que la femme et les enfants à charge sont remboursables lorsque le juge ne réside pas au siège de la Cour.

Le cas dont il s'agit est celui d'un membre de la Cour arrivé à La Haye en mars 1952 qui a demandé en mai à faire venir par avion sa sœur de son pays de résidence à Amsterdam. Un billet coûtant 2.624 florins 45 a été délivré le 25 juin. Plus tard, le 23 septembre, une somme de 3.021 florins 80 pour un voyage a été versé pour l'achat d'un billet de retour par la voie maritime (point d'embarquement à Cannes). Le Comité s'est informé des considérations qui avaient amené la Cour à approuver ces dépenses, d'un montant approximatif de 1.465 dollars. Le point de vue de l'Administration paraît être qu'il suffit d'établir la qualité de "proche parent". Le Comité n'en est pas certain et se demande si la disposition en question a véritablement pour objet de répondre à une situation spéciale — par exemple le cas d'un frère ou d'une sœur qui accompagne un juge à une session de la Cour à La Haye, parce qu'il est en mauvaise santé, infirme, etc. En conséquence, le Comité attire l'attention sur ce cas qui pourrait faire jurisprudence.

Fonds de roulement

33. La résolution 675 (VII) de l'Assemblée générale se présente sous la même forme que les résolutions correspondantes des années précédentes. Entre autres, elle autorise le Secrétaire général à engager des dépenses au titre de dépenses imprévues et extraordinaires et à les couvrir par prélèvements sur le Fonds de roulement. Il peut engager, sans obtenir l'assentiment préalable du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, des dépenses ne dépassant pas au total 2.000.000 de dollars si ces dépenses ont trait "au maintien de la paix et de la sécurité ou à des mesures urgentes de relèvement économique". Si l'Assemblée générale a voulu maintenir en permanence au Fonds de roulement un solde de 2.000.000 de dollars, cette condition n'a pas été remplie pendant une courte période en 1952 et il en sera probablement de même en 1953.

34. L'expérience passée montre que les décaissements de l'Organisation se situent en moyenne entre 3.000.000 et 4.000.000 de dollars par mois entre janvier et juin. Peu d'Etats Membres versent leur contribution durant cette période. L'expérience montre également que les états de fin de mois pour mars et juin enregistrent les soldes les plus faibles au Fonds de roulement. Au 31 mars 1952, le solde était approximativement de 4.970.101 dollars; cette année, il était de 3.616.791 dollars. (Si l'on calculait ces soldes à partir de la somme de 20.000.000 de dollars, montant fixé pour les avances des Etats Membres au Fonds de roulement, les chiffres seraient de 3.735.898 dollars et 2.116.741 dollars respectivement.)

35. On pensait que les Etats Membres qui verseraient leur contribution pendant la première partie de 1953 seraient plus nombreux que les années passées, mais les avances reçues à fin mars sur les contributions pour l'année en cours ont été inférieures aux versements pour la période correspondante de 1952. L'année dernière, le solde disponible en fin de mois au Fonds de roulement a atteint son minimum au 30 juin, date à laquelle il était d'environ 2.500.000 dollars. Le Bureau financier espère recouvrer en avril-juin, au titre des contributions, des sommes sensiblement plus importantes que l'année dernière.

36. Il peut arriver, en temps normal, que pendant quelques jours ou quelques semaines, le Secrétaire général éprouve des difficultés à se procurer les fonds voulus pour assurer le paiement des traitements, etc. Cette situation peut aussi se produire s'il devient nécessaire de prendre des mesures spéciales en vue du maintien de la paix et de la sécurité. C'est parce qu'il estime qu'il faut être en mesure de faire face à toute éventualité que le Comité est amené à déclarer qu'il serait prudent de compléter le Fonds de roulement sous sa forme actuelle par un dispositif qui, dans certaines circonstances, pourrait être mis automatiquement en marche pendant la période allant de mars à juillet. Généralement, les disponibilités du Fonds sont suffisantes les autres mois de l'année.

Programme élargi d'assistance technique

37. *Compte spécial.* L'Assemblée générale a invité le Secrétaire général à verser à un compte spécial les contributions volontaires en vue du développement économique des pays insuffisamment développés. En 1952, soixante-cinq pays ont promis de verser l'équivalent de 18.795.355 dollars des Etats-Unis. Sur cette somme il restait 2.584.818 dollars à recouvrer au 31 décembre 1952. Le solde dû sur les promesses de 1951 s'élevait à 335.600 dollars.

38. Des crédits correspondant à un certain pourcentage sont alloués aux organisations participantes, et un pourcentage déterminé du compte spécial est mis en réserve pour permettre des affectations de crédits ultérieures. A la fin de 1951, le solde du compte spécial était de 11.113.000 dollars, et pendant l'année 1952 les gouvernements participants ont versé 18.256.000 dollars au titre de leurs promesses pour 1951 et 1952, etc. Ainsi, pour 1952, le total des disponibilités était de 29.369.000 dollars. Les sommes versées aux organisations participantes se sont élevées à 19.133.000 dollars et les dépenses communes d'administration ont été de 476.000 dollars. Au

31 décembre 1952, le Compte spécial accusait donc un solde créditeur de 9.760.000 dollars dont 4.584.000 dollars représentaient les fonds déjà alloués aux organisations participantes mais n'ayant fait l'objet d'aucun prélèvement, 3.000.000 de dollars la réserve spéciale et 2.176.000 dollars les fonds non affectés.

39. *Dépenses de l'Organisation des Nations Unies.* L'Organisation des Nations Unies est l'une des organisations participantes entre lesquelles ont été répartis les 19.133.000 dollars mentionnés au paragraphe précédent. En outre, l'Assemblée générale a ouvert certains crédits budgétaires au titre de l'assistance technique. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies a disposé de 7.028.768 dollars au titre de l'assistance technique pendant l'exercice 1952. L'origine de ces fonds était la suivante :

	<i>Dollars</i>	<i>Dollars</i>
Excédent des crédits alloués sur les dépenses engagées, au 31 décembre 1951		1.529.706
Crédits ouverts au Compte spécial pendant l'exercice 1952		3.817.910
Crédits ouverts au budget de l'Organisation :		
Chapitre 9. Administration de l'assistance technique	300.000	
Chapitre 27. Fonctions consultatives en matière de service social	730.500	
Chapitre 28. Assistance technique en vue du développement économique ...	436.400	
Chapitre 29. Centre international de formation professionnelle en matière d'administration publique	142.500	
		<u>1.609.400</u>
Divers		<u>71.752</u>
		<u>7.028.768</u>

A l'exception de 14.834 dollars, cette somme a été entièrement engagée en cours d'exercice. La répartition des dépenses a été la suivante: 5.805.866 dollars pour les projets, 766.161 dollars pour les frais indirects d'exécution et 441.907 dollars pour les dépenses d'administration centrale. On trouvera ci-dessous la répartition des frais indirects d'exécution et des dépenses d'administration centrale :

	<i>Dollars</i>
Traitements et salaires	1.072.984
Frais de voyage: déplacements officiels	43.592
Frais de voyage: recrutement, licenciements et congés	50.623
Communications	33.446
Autres dépenses	7.423
	<u>1.208.068</u>

40. *Remboursement des frais médicaux.* Le Comité appelle l'attention sur des paiements effectués à l'occasion de blessures subies par un expert envoyé au Pérou. En cours de route, il s'est cassé la jambe durant un arrêt à Caracas, Venezuela. Cet arrêt avait été autorisé, mais l'expert en question n'avait aucune mission officielle à Caracas. L'Organisation des Nations Unies a pour principe de rembourser à ses fonctionnaires les frais médicaux et d'hospitalisation résultant d'une maladie ou d'un accident alors qu'ils se trouvent en déplacement officiel. Les personnes engagées au titre de l'assistance technique bénéficient également de cette protection, sauf si les frais sont encourus dans le pays d'affectation, auquel cas c'est le gouvernement intéressé qui se substitue à l'Organisation. En l'occurrence, comme l'expert n'était chargé d'aucune mission au Venezuela et n'était pas encore entré en fonction au Pérou, l'Organisation des Nations Unies a pris les frais à sa charge. En vérifiant les comptes, le Comité a constaté que les paiements, qui s'élevaient à 7.731 dollars, se répartissaient ainsi: soins médicaux, 3.300 dollars; soins infirmiers, 2.070 dollars; frais d'hôpital, 2.361 dollars.

41. Le Comité ne possède aucun renseignement sur la gravité de la blessure et sur les complications qui ont pu en résulter; il ne se prononce donc pas sur la question de savoir, a) si les honoraires des médecins étaient raisonnables; b) si des infirmières de jour et de nuit étaient nécessaires pendant plus de six semaines et, c) s'il fallait que l'intéressé occupât une chambre d'hôpital à 27 dollars par jour pendant une longue période. Toutes ces dépenses s'élèvent à un chiffre considérable. Il est assez troublant que les pièces relatives à cette affaire n'indiquent pas que l'Administration ait pris des mesures pour déterminer si la victime était ou non responsable de l'accident, ou si la législation vénézuélienne permettait d'engager, le cas échéant, une action en dommages et intérêts contre un tiers.

42. *Contributions éventuelles à la Caisse des pensions.* En principe, les personnes engagées au titre du Programme élargi d'assistance technique n'ont pas droit à la pension et ne versent pas de cotisation à la Caisse commune des pensions du personnel. Toutefois, si l'une de ces personnes devient ultérieurement membre participant de la Caisse

des pensions, elle peut, sous certaines conditions, faire compter ses services antérieurs dans sa période d'affiliation. L'intéressé verse alors à la Caisse une somme égale à 7 pour 100 du traitement reçu pendant la période en question, majorée des intérêts composés au taux de 2½ pour 100, et l'organisation affiliée qui l'emploie verse "une somme égale au double du montant ainsi versé par le membre participant". Le problème est le suivant: en pareil cas d'où proviendraient les fonds que l'Organisation verserait au titre de sa contribution? Le Comité n'a pas approfondi cette question, mais on sait que l'Organisation des Nations Unies et au moins une institution spécialisée sont en train de l'étudier, bien que ni l'une ni l'autre ne réservent actuellement des fonds à cet effet sur les crédits affectés à l'assistance technique. Etant donné que le Programme élargi d'assistance technique dépend de contributions volontaires et que les promesses de versement ne portent que sur une année, il paraît souhaitable que les organisations participantes se mettent d'accord sur la politique à suivre en la matière.

Caisse commune des pensions du personnel

43. Conformément aux dispositions des statuts de la Caisse des pensions, amendés par la résolution 680 (VII) de l'Assemblée générale, le Comité a vérifié et certifié les comptes de la Caisse et a soumis au Comité mixte un rapport qui figurera dans le rapport annuel que le Comité mixte adresse à l'Assemblée générale.

44. Au 31 décembre, la Caisse comptait 8.155 participants dont 4.264 fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies. La plupart des institutions spécialisées sont maintenant affiliées à la Caisse des pensions. Pendant l'exercice, il y a eu 265 cas de départ, 148 membres participants comptant moins de cinq ans d'affiliation et 117 plus de cinq ans. Lorsque le membre participant qui cesse de faire partie de la Caisse compte plus de cinq ans d'affiliation, il reçoit une somme relativement plus élevée; c'est ainsi qu'en 1952 la prestation moyenne en cas de départ a été de 2.210 dollars pour les membres participants comptant moins de cinq ans d'affiliation et de 2.545 dollars pour les autres.

45. Le rapport de l'actuaire indique que le montant de l'ensemble de la contribution versée par l'employeur et l'employé, soit 21 pour 100 des traitements soumis à retenue, fournissait un apport d'environ ½ pour 100 supérieur à la somme nécessaire pour couvrir les besoins de la Caisse. En effet, le rendement moyen de l'ensemble des placements a été de 2,73 pour 100; or, pour que la Caisse fonctionne, il suffit que son portefeuille ait un rendement de 2,5 pour 100. Au 31 décembre 1952, l'actif de la Caisse s'élevait à 29.153.966 dollars, dont 28.730.196 dollars placés de la façon suivante:

	<i>Prix d'achat (Dollars)</i>
Obligations du Gouvernement des Etats-Unis	12.157.025
Obligations de sociétés (Etats-Unis)	14.211.927
Obligations du Gouvernement canadien libellées en dollars des Etats-Unis	525.814
Obligations de la Banque internationale pour le reconstruction et le développement libellées en dollars des États-Unis	174.695
Actions de sociétés (Etats-Unis)	924.369
Obligations du Gouvernement canadien libellées en dollars canadiens	726.366
Obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement libellées en dollars canadiens	10.000
	28.730.196

46. On notera que 924.369 dollars sont placés en actions — actions ordinaires de sociétés — dont le rendement était de 4,87 pour 100. La décision d'acheter des actions de sociétés des Etats-Unis a été adoptée avec l'approbation du Comité des placements après un examen de la situation générale en mai 1952, date à laquelle ce Comité a indiqué que pour 1952 ces placements ne devraient pas dépasser 25 pour 100 des recettes de l'exercice en dollars des Etats-Unis et constituer plus de 15 pour 100 des avoirs de la Caisse. Pour 1952, ces placements ont été sensiblement inférieurs au chiffre autorisé.

Fonds de secours du Haut-Commissariat pour les réfugiés

47. Le statut du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dispose ce qui suit:

"Le Haut-Commissaire gère les fonds qu'il reçoit de source publique ou privée en vue de l'assistance aux réfugiés et les répartit entre les organismes privés et, le cas échéant, les organismes publics qu'il juge les plus qualifiés pour assurer cette assistance."

Le statut prescrit également la vérification des comptes par le Comité des commissaires aux comptes, étant entendu "que les commissaires pourront accepter les comptes vérifiés présentés par les organismes qui auront bénéficié d'une allocation de fonds". En 1952, un certain nombre d'organismes ont bénéficié de telles allocations, et dans chaque cas il a été convenu que l'organisme bénéficiaire soumettrait au Haut-Commissaire un rapport sur la vérification des opérations résultant desdites allocations. Aucun de ces rapports n'était encore parvenu lorsque le Comité a vérifié, en mars, les comptes du Haut-Commissariat. Toutefois, comme le montant total des allocations ne s'est élevé qu'à 48.384 dollars, le Comité n'a pas jugé nécessaire de retarder la publication de son rapport, car il envisage de procéder vers le milieu de l'année à un examen spécial de ces rapports. Le Comité a accepté le rapport établi par des experts comptables de Changhaï au sujet des dépenses d'exécution du Haut-Commissariat en Extrême-Orient.

48. Le règlement financier du Fonds de secours stipule que pour ce qui est des dépenses, le premier exercice portera sur une période de dix mois allant du 1er mars au 31 décembre 1952 et correspondra ensuite à l'année civile. Néanmoins, le Haut-Commissaire a décidé que le premier exercice porterait sur la période allant du 1er mars 1952 au 31 décembre 1953. Son explication est la suivante :

"Pour des raisons de dates, vu l'incertitude qui existe en ce qui concerne les contributions futures et pour éviter que certains programmes ne fassent double emploi par suite des retards survenus dans la liquidation des avoirs de l'OIIR, étant donné également que le Comité consultatif ne se réunira que vers la fin de la période en question, il m'a paru préférable de préparer un plan d'opération pour la période allant jusqu'au 31 décembre 1953."

Cette décision ne soulève pas de problème particulier en ce qui concerne la vérification des comptes.

49. Pour l'année, les recettes ont été de 737.730 dollars, en outre, 28.472 dollars, représentant notamment des contributions promises par les gouvernements, restaient à recevoir. Ainsi, les recettes se sont élevées au total à 766.202 dollars. Les dépenses ont été de 320.379 dollars. En outre, la Fondation Ford s'est engagée à accorder des subventions d'un montant total de 2.900.000 dollars aux organisations que lui désignerait le Haut-Commissaire. Comme ces subventions seront versées directement aux organisations désignées, elles n'apparaissent pas dans les comptes du Haut-Commissariat.

Mémoire au Comité consultatif

50. Conformément à la pratique établie, le Comité des commissaires aux comptes appelle l'attention du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur un certain nombre de points qui, à son avis, ne soulèvent aucune question de principe.

(Signé) Watson SELLAR, Canada

Jaime JARAMILLO, Colombie

Otto F. REMKE, Danemark

Le 6 mai 1953

DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500,
Buenos Aires.
- AUSTRALIE**
H. A. Goddard, 256a George St., Sydney.
- BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A.,
14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75 Boulevard
Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.
- BRESIL**
Livreria Agir, Rue Mexico 98-B, Rio de
Janeiro.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West,
Toronto.
Les Presses Universitaires Laval, Québec.
- CEYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon,
Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILI**
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
- CHINE**
Commercial Press, Ltd., 211 Honan Rd.,
Shanghai.
- COLOMBIE**
Librería Latine Ltda., Carrera 6a., 13-05,
Bogotá.
- COSTA-RICA**
Tres Hermanos, Apartado 1313, San
José.
- CUBA**
La Casa Belge, O'Reilly 455, La Habana.
- DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6,
København, K.
- EGYPTE**
Librairie "La Renaissance d'Égypte," 9
Sh. Adly Pasha, Cairo.
- EQUATEUR**
Librería Científica, Box 362, Guayaquil.
- ETATS-UNIS D'AMERIQUE**
Int'l Documents Service, Columbia Univ.
Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- ETHIOPIE**
Agence Ethiopienne de Publicité, Box
128, Addis-Abeba.
- FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Koskuskatu,
Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13 rue Soufflot, Paris V.
- GRECE**
"Elaftharoudakis," Place de la Constitu-
tion, Athènes.
- GUATEMALA**
Goubaud & Cia. Ltda., 5 Avenida sur 28,
Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Coravelle," Boite postale
111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la
Fuente, Tegucigalpa.
- INDE**
Oxford Book & Stationery Co., Scindia
House, New Delhi.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty
St., Madras 1.
- INDONESIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84,
Djakarta.
- IRAK**
Mackenzie's Bookshop, Baghdad.
- IRAN**
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Ave-
nue, Tehran.
- IRLANDE**
Hibernian General Agency Ltd., Com-
mercial Buildings, Dame Street, Dublin.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores, Ltd., 35 Allenby
Road, Tel Aviv.
- ITALIE**
Colibri S.A., Via Chiossetto 14, Milano.
- LIBAN**
Librairie universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal
41, México, D.F.
- NICARAGUA**
Dr. Ramiro Ramírez V., Managua, D.N.
- NORVEGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Au-
gustsgt. 7A, Oslo.
- NOUVELLE-ZELANDE**
U. N. Assn. of New Zealand, C.P.O. 1011,
Wellington.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere
Road, Karachi, 3,
Publishers United Ltd., 176 Anerkali, La-
hore.
- PANAMA**
José Manóndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9,
's-Gravenhage.
- PEROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Ca-
silla 1417, Lima.
- PHILIPPINES**
D. P. Pérez Co., 169 Riverside, San Jua.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 186 Rua Aurora, Lisboa.
- REPUBLIQUE DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciu-
dad Trujillo.
- ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
- SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., la Avenida sur 37,
San Salvador.
- SUEDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B,
Fredsgatan 2, Stockholm.
- SUISSE**
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève,
Hans Raunhardt, Kirchgasse, 17, Zurich 1.
- SYRIE**
Librairie Universelle, Damas.
- TCHECOSLOVAQUIE**
Ceskoslovensky Spisovatel, Narodni Trida
9, Praha 1.
- THAILANDE**
Pramuan Mit Ltd., 65 Chekrawet Road,
Wet Tuk, Bangkok.
- TURQUIE**
Librairie Machette, 469 Istiklal Caddesi,
Bayoglu, Istanbul.
- UNION SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.) Ltd., Box
724, Pretoria.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. M.
D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Distribuidora Escolar S.A., Manduca e
Ferrerquin 133, Caracas.
- YOUgoslavIE**
Drzavno Produzaca, Jugoslovenska Knjiga,
Marsala Tita 23-11, Beograd.

Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

- ALLEMAGNE**
Elwert & Maurer, Hauptstrasse 101, Berlin-
Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse 14, Köln-
Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- AUTRICHE**
B. Willerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.
Gerold & Co., 1, Graben 31, Wien 1.
- ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad,
Barcelona.
- JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichomé
Nihonbashi, Tokyo.

[52F1]

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

Printed in U.S.A.

Price: \$U.S. 0.40; 3/-stg.; Sw. fr. 1.50
(or equivalent in other currencies)

12402—August 1953—775